

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

FATALITÉ.

Sans doute, il se passait quelque chose d'étrange.

La chambre rayonnait comme un nid de mésange,
Et l'enfant pour le bal s'habillait.—Pas un bruit
Au dedans ; au dehors l'ouragan dans la nuit.
Que tout semblait joyeux dans ce boudoir de vierge !
Les gants blonds qui souriaient à la jupe de serge,
Et la jupe épiait le soulier de satin.
C'était de doux parfums, un bonheur enfantin
Qui charmait sur le lit la belle robe verte.....
Moi, je vis tout cela par la porte entr'ouverte,
Et j'écoutais, pensif, le gros vent qui soufflait,
Car la nuit était dure, et janvier qui hurlait
Dans la rue, avait l'air d'exciter la tempête....
Mais l'enfant, cependant, mit des fleurs sur sa tête
Chaussa ses petits pieds nus, et puis dit :—C'est bien,
Pour me faire jolie il ne manque plus rien ;
Maintenant, pour le bal me voilà toute prête.”
Puis, quand elle eut enfin achevé sa toilette,
Quand elle eût sur son cou blanc, chargé de reflets,
Dénoué ses cheveux, elle vint aux volets :
—“ Dieu ! que le ciel est noir ! mais, n'importe,—dit-elle,
Moi, j'irai... malgré tout, je dois être bien belle.....
Allons, tiens, j'oubliais ! et si j'allais me voir ! ”...
Elle prit une quinquet et courût au miroir.
Mais soudain, aux rayons de ce flambeau de cuivre,
Pâle, elle chancela comme une personne ivre,
Puis un cri déchirant ébranla le plafond...

La mort lui souriait dans ce cristal profond.

TALMA...

LA FIANCÉE DU REBELLE,

ÉPISEDE DE LA GUERRE DES BOSTONNAIS.

1775

CHAPITRE QUATRIÈME.

SÉPARATION.

Lorsque Marc s'éveilla, après quelques heures d'un sommeil agité, le souvenir des événements de la veille fut la première pensée qui s'agita dans sa tête avant même qu'elle eut quitté l'oreiller. D'abord ce fut comme la suite d'un rêve pénible ; et puis ses idées se dégageant des nuages du sommeil, il eut bientôt conscience de la réalité des faits que sa mémoire lui reproduisait avec une vérité désespérante.

Le premier souvenir, le plus frappant, qui se dressa dans sa pensée fut l'injonction formelle du père Cognard qui lui avait fermé sa maison. Vinrent ensuite : l'insulte faite au capitaine Evil, la bagarre qui s'en était suivie, et enfin la détermination qu'il avait prise, après tous ces événements tumultueux, de quitter la ville et d'aller offrir ses services aux insurgés.

Mais ainsi qu'il en arrive d'une décision arrêtée dans un transport fiévreux, et qui, après quelques heures de repos, apparaît soudain au jugement dans toute la netteté de son inconséquence, cette résolution de la veille le trouva incertain et troublé. Elle sortait tellement de sa manière habituelle de voir qu'il se sentit mal à l'aise en présence d'un dessein si nouveau et si précipité.

La passion finit cependant par se réveiller aussi et le fit se raidir contre cette dernière protestation de sa conscience. Il envisagea

de nouveau les chances qu'il avait de faire tourner sa défection au profit de son amour, et se persuada que c'était le seul parti qu'il avait à prendre.

—D'ailleurs, se dit-il en sortant brusquement du lit, je me suis promis à moi-même d'attendre une dernière manifestation du mauvais vouloir et de la puissance de mon ennemi. C'est là ce qui me décidera !

Cette occasion ne devait malheureusement pas tarder à se présenter.

Lorsque Marc descendit au magasin, Tranquille y était occupé à faire disparaître les traces du tumulte de la nuit.

—Il n'est venu personne ? demanda le jeune homme.

—Non, monsieur Marc.

Evrard se dirigea vers la porte ouverte, s'adossa contre l'un des chambranles, et là, pensif, le front baissé, le regard triste, il resta longtemps à rêver. Tranquille qui avait rarement vu son maître aussi soucieux, le regarda d'un air de commisération profonde, et hochâ la tête à plusieurs reprises.

—Ventre de chien, il y a quelque chose qui va mal ! grommela-t-il entre ses dents.

Sur les onze heures un mouvement inusité se manifesta dans la rue Sous-le-Fort. Au coin de la rue Saint-Pierre, un son de trompe se fit entendre, et un crieur, dernier vestige des hérants d'autrefois, se mit à lire à haute voix, *afin que personne n'en prétendît cause d'ignorance*, une proclamation du gouverneur convoquant la milice bourgeoise à se rendre sans faute sur la place-d'armes, au coup de midi.

Evrard se dirigea comme tous les autres vers le crieur, se mêla au rassemblement et écouta la proclamation jusqu'au bout.

Le crieur finit sa lecture, tira trois cris enroués de trompe et s'en alla plus loin.

Eh bien ! monsieur Evrard dit quelqu'un à ce dernier, il va donc falloir nous alligner et peut-être en découdre !

—Oui, voisin, répondit Marc qui refit lentement les quelques pas qui le séparaient de sa maison. A peine mettait-il le pied sur le seuil que ses yeux rencontrèrent un militaire anglais qui tendait à Tranquille un pli cacheté que celui-ci, se méfiant de tout ce qu'il ne comprenait pas, refusait de prendre.

Ce soldat était une des ordonnances du général Carleton. Il tourna la tête, reconnut à son air le maître du lieu, vint à Marc et lui tendit le message.

L'ordonnance s'assura que le jeune homme ouvrait la lettre après en avoir lu l'adresse et sortit.

Tranquille observait son jeune maître du coin de l'œil. A peine Marc eut-il jeté un coup d'œil sur le papier qu'il devint pâle comme un trépassé.

—Bon ! pensa Célestin, voilà que ça se complique ! Tas d'Anglais de malheur !

Marc Evrard froissa le papier, le jeta par terre et s'écria :

—Eh bien ! fatalité, c'est toi qui l'auras voulu !

Il s'assit près du comptoir, et s'abîma dans ses pensées noires.

Le message était ainsi conçu :

“ A Monsieur Marc Evrard, négociant à Québec ;

“ Moi, Guy Carleton, capitaine général et gouverneur en chef de la Province de Québec et territoires en dépendants (1) en l'Amérique, vice-Amiral d'icelle, garde du grand sceau de la dite Province, et Major-Général des troupes de Sa Majesté, commandant le département Septentrional, etc., etc., etc., ayant appris que vous vous êtes trouvé présent, hier soir, à une assemblée convoquée par des ennemis de l'état, dans le but de détourner les fidèles sujets de notre bien-aimé roi, Georges Trois de l'obéissance qu'il lui doivent, et que, là, vous vous êtes ouvertement prononcé en faveur des sujets révoltés contre l'autorité royale, je vous fais savoir par les présentes, que je vous considère comme un rebelle et mauvais citoyen. En conséquence, comme je ne veux garder dans l'enceinte de la capitale que de bons et loyaux sujets sur lesquels je puisse entièrement compter, je vous enjoins d'avoir à quitter la ville dans les vingt-quatre heures, sous peine d'emprisonnement immédiat pour crime de lèse-majesté.

“ Donné sous le sceau et le sceau de mes armes, au château St. Louis, dans la ville de Québec, à dix heures du Matin, le vingtième jour de Novembre, dans la quinziesme année du règne de Notre Souverain Seigneur Georges Trois, par la grâce de Dieu roi de la Grande Bretagne, d'Ecosse et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc., et dans l'année de Notre Seigneur mil sept cent soixante-et-quinze.

(Signé)

“ GUY CARLETON.”

“ Par ordre de Son Excellence,

(Contresigné)

“ GEO. ALLSOP.

“ faisant fonction de Secrétaire.

“ Traduit par ordre de Son Excellence,

“ F. CUGNET, S. F.

“ Vive le Roy.”

(1) Tel est l'en-tête exact des proclamations, etc. du temps.

Tranquille, affecté de l'affliction profonde de son jeune maître, s'approcha et lui dit, non sans beaucoup d'hésitation :

—Pardou, Monsieur Marc, si j'ose me mêler de vos affaires..... Mais vous m'avez l'air si en peine, que.....je.....

Il n'acheva pas ; il y avait un sanglot qui tremblait dans sa voix.

—Oui, mon pauvre Célestin, dit Evrard en relevant la vue sur la bonne figure de ce brave serviteur, oui, je suis bien triste, et ce n'est pas sans raison, je t'assure. Je suis chassé de partout ; l'on me force de quitter la ville d'ici à demain.

—On vous chasse !.....s'écria Tranquille qui ouvrait des yeux grands comme des piastres d'Espagne.

—Oui, parce que je me suis compromis pour les Bastonnais, à l'assemblée d'hier soir.

—Vous !

—Oui moi. Tu ne comprend pas ? Ecoute. Tu sais que depuis un an j'aime mademoiselle Alice Cognard qui m'affectionne beaucoup aussi. Mais ce que tu ignores peut-être, c'est qu'un officier anglais, le capitaine James Evil, prodigue aussi depuis quelque temps ses avances, mais fort inutilement à mademoiselle Alice. Ontré de se voir éconduit par la jeune fille, il a résolu de captiver les bonnes grâces du père enclin d'avance, comme chacun le sait à baiser les pieds de tous ceux qui portent un nom anglais. Or, hier soir, le capitaine Evil qui accompagnait le colonel McLean à la chapelle de l'évêché, a trouvé l'occasion favorable de me perdre à jamais dans l'esprit de Cognard, en lui disant que je m'étais fort compromis à l'assemblée. Le père Cognard n'a pas manqué de le croire et m'a signifié de ne plus remettre les pieds chez lui. J'ai souffleté Evil en sortant.....

—Bon ! fit Tranquille qui serra les poings.

—Il a rencontré aussitôt après trois de ses amis. Tous m'ont poursuivi et m'ont rejoint ici dans la rue. Tu sais ce qui s'en est suivi. Enfin, exaspéré du nouvel affront que je lui ai fait subir, le capitaine s'en est vengé ce matin en me dénonçant au gouverneur comme un rebelle des plus dangereux, puisque je viens de recevoir du général Carleton lui-même l'ordre de quitter la ville d'ici à dix heures, demain matin, sous peine d'être emprisonné comme un conspirateur.

—Ventre de chien ! si jamais je le tiens au bout de mon bras, votre capitaine je lui en ferai danser une rude !

—Tu dois donc comprendre, ce qui m'attriste si fort. Etre obligé de me séparer d'Alice, de toi, mon bon Célestin.....

—Comment ! monsieur Marc ? Qu'il vous faille quitter mada-

moiselle Alice, je le comprend, hélas ! Mais je ne vois pas ce qui me peut forcer de vous abandonner, moi ?

Marc Eyrard secoua négativement la tête.

—C'est que, vois-tu, Célestin, je suis décidé d'aller prendre place dans les rangs des Bostonnais, afin de pouvoir combattre ouvertement l'influence perfide de cet Anglais. Or si je suis prêt à tout risquer en me rangeant du côté des rebelles, je ne voudrais pas pour rien au monde t'entraîner avec moi.

—Et vous pensez Monsieur Marc, que je vas vous laisser partir seul ? Ah ça ! vous croyez donc que je les aime bien, moi, nos maîtres, pour hésiter un instant entre votre service et le leur. Il est bien vrai que les autres que vous allez trouver sont aussi des Anglais : mais enfin ils se battent contre les soldats du roi d'Angleterre. Cela me suffit, monsieur Marc : nous partirons ensemble. Ne dites pas non, voyez-vous. C'est inutile. Je vous suivrais chez le diable !

Le dévouement de ce pauvre homme toucha profondément Marc Eyrard qui lui tendit la main et lui dit :

—C'est bon, puisque tu le veux, tu partageras ma fortune, mauvaise ou bonne. Maintenant comme nous devons nous en aller d'ici à demain, fermons le magasin pour n'être point dérangés dans nos apprêts de départ.

Il alla verrouiller la porte et procéda à ses préparatifs.

Quelques jours auparavant, Eyrard avait reçu une lettre de M. François Cazeau qui lui demandait de mettre toutes leurs marchandises à la disposition des Bostonnais et même d'en faire le sacrifice complet au cas où il se déciderait à quitter la ville pour joindre les insurgés. Côté pertes momentanées, disait Cazeau, seraient amplement compensées par la suite, alors que les armées du Congrès auraient soumis le pays. Cette lettre en contenait une autre qui recommandait fortement Eyrard aux officiers américains, dans la supposition qu'il se décidât à prendre du service dans l'armée du Congrès.

Les ventes de l'automne avaient bien donné. Marc se trouvait avoir en coffre plusieurs centaines de louis qu'il lui fallait emporter avec lui autant pour rencontrer ses dépenses et en rendre compte plus tard à M. Cazeau que pour ne les point laisser tomber en d'autres mains.

Quand Marc eut mis, dans une de ces solides valises recouvertes de peaux de loup-marin, comme on en voit encore quelques-unes, tout l'argent qu'il avait en main, ainsi que ses livres de compte, et quelques vêtements, il écrivit une interminable épître à sa fiancée.

Longtemps sa plume courut sur le papier avec une rapidité

fébrile. Mais apparemment que la lettre ne lui plut guère lorsqu'il la relut, ou bien qu'il changea brusquement de résolution, car il la déchira, prit une autre feuille et écrivit seulement ces mots :

“ Québec ce vingt novembre 1775.

“ Ma bonne Alice,

“ Au nom de ce que vous avez de plus cher, au nom de notre amour, ne manquez pas de vous rendre, selon votre habitude, à la basse messe de sept heures, demain, à la cathédrale. Nous nous y verrons, peut-être pour la dernière fois.”

“ Votre pauvre fiancé ;

Marc Evrard.”

Marc mit ce billet sous enveloppe, appela Tranquille, et le lui remit avec cette injonction :

—Ce soir, dit-il, tu iras veiller avec les domestiques de M. Cognard. On te voit assez souvent dans la cuisine pour que cette visite n'excite aucun soupçon. Tu remettras en secret cette lettre à Lisette, la fille de chambre que tu aimes, je le sais—et tu lui diras de le donner ce soir même à sa maîtresse, mademoiselle Alice. Pour l'engager à faire diligence et à se taire, tu lui glisseras ce louis d'or.

Célestin mit la lettre et le louis dans sa poche de veste, et dit :

—Soyez tranquille, M. Marc. Mademoiselle aura votre lettre ce soir.

Pendant les milices bourgeoises furent passées en revue par le gouverneur. Il en parcourut les rangs en commençant par les Canadiens qui occupaient la droite et auxquels il demanda s'ils étaient résolus à se défendre en bons et loyaux sujets. Ceux-ci répondirent affirmativement par des acclamations. Les miliciens anglais qui étaient présents firent de même. Carleton s'aperçut qu'il en manquait un certain nombre et surtout des citoyens marquants, tels que Lymburner et Williams. Aussi donna-t-il avis que les gens mal affectionnés—on les connaissait—eussent à quitter immédiatement la place.

Durant tout le reste du jour la ville fut en émoi. Il fallait armer les citoyens, et presser les travaux de défense par trop négligés en l'absence du gouverneur.

Le lendemain le jour se leva triste et froid. Le vent soufflait du nord apportant avec lui la première gelée de l'hiver. Sur les sept heures comme la cloche de la cathédrale jetait au vent ses bourdonnements monotones, une jeune fille enveloppée dans une chaude pelisse garnie de fourrures, qui dissimulait la finesse de la taille, laissait la rue Sainte-Anne pour s'engager dans la rue des Jardins. Elle allait à pas pressés, ses pieds mignons trotti-

nant sur la terre gelée. Elle longea l'église des Jésuites et descendit vers la place du marché qu'elle traversa pour gagner la cathédrale. A peine fut-elle entrée dans la grande église qu'elle embrassa la nef d'un coup-d'œil. Elle aperçut un jeune homme assis sur l'un des derniers bancs, en arrière, et qui semblait attendre quelqu'un avec impatience, tant il tournait fréquemment la tête. C'était Marc Evrard.

Alice passa près de lui. Leurs regards se rencontrèrent, rapides et lumineux comme deux éclairs. La jeune fille alla s'agenouiller un peu en avant de Marc, croisa sur sa bouche ses petites mains un peu rougies par le froid et se mit à prier avec ferveur.

La messe commençait.

Evrard, le front perdu dans ses deux mains, parut aussi tout d'abord prier avec recueillement. Puis, peu à peu, nous devons bien l'avouer, il releva la tête, et son regard s'arrêta sur Alice avec une expression de mélancolique tendresse, et resta fixé sur la jeune fille.

A la fin de la messe, le prêtre s'étant tourné du côté des fidèles pour les bénir, Alice et Marc se signèrent et leur pensée se rencontra et ils s'agenouillèrent sous cette commune bénédiction en demandant à Dieu de la vouloir bien ratifier là-haut.

Quand ils furent sortis de l'église, ils restèrent d'abord silencieux. Leur cœur était si gonflé que ni l'un ni l'autre n'osait parler le premier. Enfin Marc dit à la jeune fille :

— Je vous remercie, Alice d'avoir bien voulu m'accorder cette suprême entrevue.

— Mais au nom du ciel ! pourquoi serait-ce la dernière ?

— Hélas ! ma pauvre chère Alice, il s'est, depuis l'avant dernier soir, passé des événements qui vont avoir sur notre vie une bien funeste influence !

— Mon Dieu ! j'ai, en effet, oui parler hier d'un soufflet que vous avez donné à ce capitaine, d'une rencontre, d'un combat..., pourquoi me faites-vous souffrir ainsi par tous ces emportements ? J'ai cru que vous étiez blessé, tué peut-être ! Marc ! c'est bien mal, ce que vous avez fait là !

— Attendez, Alice, attendez un peu pour me blâmer que je vous aie exposé les motifs qui ont dicté ma conduite.

Ils arrivaient en ce moment au coin de la rue Sainte-Anne. Loin de s'y engager pour regagner sa demeure, Alice continua de remonter la Rue des Jardins dans l'intention de prendre ensuite la rue Saint-Louis pour redescendre par celle de Sainte-Ursule. Ils continuèrent donc de marcher ainsi, serrés l'un contre l'autre. Tandis que Marc exposait à sa fiancée la perfide intervention de

James Evil dans leur destinée, Alice écoutait avec calme, car son père lui ayant signifié, le soir même du bal, qu'elle devait ne plus revoir Marc Eyraud et renoncer à l'espoir de l'avoir jamais pour époux, elle s'était bien doutée d'où venait le coup, et avait déjà sans doute formé quelque dessein pour le conjurer tôt ou tard. Mais quand Marc lui annonça qu'il était chassé de la ville par les autorités, elle vit bien que le mal était à son comble, et elle fondit en larmes.

—Alice ! calme-toi ! je t'en prie, s'écria Marc qui offrit vivement son bras à sa fiancée afin de la soutenir.

Celle-ci le repoussa doucement, et d'une main tremblante se mit à essuyer les grosses larmes qui glissaient sur ses joues.

—Mon Dieu ! dit Marc en tordant ses mains dans un transport de désespoir, mon Dieu ! que vous avons-nous fait pour que vous nous torturiez ainsi ! Est-ce donc un crime de s'aimer ?

Ils marchèrent quelque temps sans parler, cherchant à se dissimuler l'un à l'autre les sanglots qui soulevaient leur poitrine. Ils allèrent ainsi jusqu'à la rue Sainte-Ursule qu'ils prirent pour descendre vers la rue Sainte-Anne.

A cette époque il n'y avait que cinq ou six maisons à gauche de la rue Sainte-Ursule, en descendant. A droite elle était bordée par une haute clôture qui la séparait de la Communauté des dames Ursulines. Les arbres du jardin des religieuses, étendaient leurs branches dénudées pardessus la clôture au pied de laquelle tombaient leurs dernières feuilles détachées par la brise d'automne.

Les deux amants s'engagèrent sur le sentier des feuilles mortes qui gémissaient sous leurs pieds.

—Ces pauvres feuilles, murmura Marc, ressemblent à nos illusions tombées.....

—Penser, dit Alice, que nous allons nous séparer, et peut-être ne plus nous revoir jamais ! Oh ! c'est à en devenir folle !

Elle eut comme un de ces éblouissements qui précèdent les défaillances et chancela.

Lui étendit les bras pour l'empêcher de tomber.

Mais, par un grand effort de volonté, elle surmonta aussitôt cette faiblesse. Cependant il passait d'étranges idées dans sa tête en feu. Il lui venait des envies de se jeter dans les bras de Marc et de lui dire :—“ Je suis ta fiancée, emmène-moi, je serai ta femme !

C'était comme un affolement. Elle sentit que son courage s'en allait et qu'il lui fallait brusquer leur séparation.

—Écoutez, Marc ! s'écria-t-elle en s'arrêtant au bout de la rue Sainte-Anne qui, à cette époque, finissait là. Il faut, après

tout, avoir foi en Dieu ! Promettons-nous mutuellement, quoi qu'il arrive, de nous aimer fidèlement et toujours.

Marc refoula un sanglot qui lui déchirait la gorge et dit avec véhémence :

—Alice : au nom de Dieu qui m'entend, je vous le jure !

Et puis il saisit la main qu'elle lui abandonnait, et la couvrit d'un baiser brûlant. Alice, levant au ciel ses beaux yeux pleins de larmes, s'écria :

—Eh bien ! moi aussi, Marc, je te le jure, au nom sacré de la Vierge. Je ne serai jamais qu'à toi seul !

Alice dégagea ses mains d'entre celles du jeune homme et le quitta brusquement.

Après avoir fait trois pas en avant, par un mouvement prompt comme la pensée elle revint à Marc, lui jeta ses deux bras autour du cou, effleura d'un baiser d'ange la joue de son fiancé, se dégagea de cette rapide étreinte et s'enfuit comme un oiseau.

—Adieu ! dit-elle en se retournant de loin vers Marc pour lui faire signe de ne pas la suivre, adieu !

Evrard paralysé, regarda la jeune fille gagner en courant sa demeure. Il la vit se soulever sur le seuil, lui faire un dernier signe de la main et disparaître dans l'enfoncement de la porte.

Il resta plusieurs minutes, les yeux fixés sur l'endroit où Alice avait disparu, comme s'il eût dû la revoir encore. Enfin passant sa main sur son front d'où perlait une sueur glacée, il murmura :

—C'est fini !

Il remonta la rue et reprit le chemin de la basse ville. Mais il ne marchait pas bien vite ; ses jambes pliaient sous lui presque à chaque pas.

Arrivé à sa demeure, il aperçut deux soldats qui se tenait debout devant la porte. En l'un d'eux il reconnut l'ordonnance qui, la veille, lui avait apporté le message du gouverneur.

—Vous venez m'arrêter ? lui demanda Evrard du ton le plus indifférent.

—Oui, si vous n'avez pas quitté la ville avant dix heures.

Evrard consulta sa montre. Il était passé neuf heures.

—C'est bien, je m'en vas, dit-il, et il entra chez lui.

Tranquille, assis sur un baril et la joue appuyée sur son poing fermé, attendait.

—Est-il temps ? demanda-t-il.

—Oui, répondit Marc.

Tranquille se leva, jeta sur son épaule gauche la valise de son maître, saisit dans sa main droite son fidèle mousquet sur le canon duquel il avait attaché un mouchoir à carreaux rouges, noué aux

quatre coins, qui contenait toute sa garde-robe à lui, et sortit de la maison sans regarder en arrière.

Marc prit son épée, sortit et referma froidement la porte, comme s'il n'allait s'absenter que pour une heure et remonta vers la côte de Lamontagne.

Tranquille emboîta le pas derrière lui. Les deux soldats les suivaient à distance.

Ils montèrent ainsi jusqu'à la haute ville qu'ils traversèrent entièrement.

Arrivé à la porte Saint-Jean qui était fermée depuis la veille, Marc allait expliquer à la sentinelle qui lui barrait le passage la raison qui l'obligeait à sortir. Les deux soldats qui l'avaient escorté s'approchèrent du factionnaire et lui glissèrent quelques mots à l'oreille. Celui-ci releva son arme et appela ses compagnons qui sortirent du corps-de-garde. La porte de la ville fut ouverte et se referma, avec un bruit sinistre de ferrailles, sur les pas du proscrit et de son fidèle serviteur.

CHAPITRE CINQUIÈME.

FEU ET FLAMMES.

On sait que le colonel Arnold, officier au service du Congrès, avait été chargé de marcher sur Québec, en pénétrant dans le pays par les rivières Kennebec et Chaudière. Arnold connaissait bien Québec pour y être venu plusieurs fois lorsqu'il n'était encore que commerçant de chevaux.

Il quitta Cambridge, près de Boston, le 13 septembre à la tête de onze cents hommes. Mais dès le 23 octobre le colonel Roger Enos rebroussa chemin en entraînant trois compagnies dans sa défection (1).

Affaibli par la désertion de ces trois compagnies et par trente-deux jours d'une marche des plus pénibles à travers les bois, le corps expéditionnaire d'Arnold atteignit enfin, le quatre novem-

(1) " Le Lieutenant-Colonel Green, du Rhode-Island succéda comme second officier en grade à Knos. Les majors étaient Return, J. Meigs, Ogden et Timothy Bigelow. Les carabiniers de la Virginie étaient conduits par les capitaines Morgan, Humphrey et Heath. Hendricks était à la tête d'une compagnie de la Pensylvanie Thayer en commandait une du Rhode-Island. Le chapelain était le Révd. Samuel Spring et le docteur Senter chirurgien en chef." Ces renseignements, qu'il a pris de Bancroft, sont cités par M. James LeMoine dans son intéressant Album du Touriste.

bre, Satigan, qui était alors la paroisse de la Beauce la plus rapprochée des frontières et sise à vingt-cinq lieues de Québec. A peine restait-il six cent cinquante hommes des onze cents soldats qui avaient quitté Cambridge un mois auparavant.

Après s'être ravitaillé à Satigan, Arnold continua d'avancer vers la capitale. Le dix-sept de novembre il couchait à Saint-Henri et le dix il atteignit la Pointe Lévy. Le commandant Cramahé ayant fait venir du côté de la ville toutes les embarcations de Lévy, Arnold ne put effectuer la traversée du fleuve que dans la nuit du treize, et sur des canots d'écorce conduits par des sauvages qu'il avait engagés à Satigan. Quoique deux vaisseaux de guerre, le *Lizard* et le *Hunter* fussent ancrés dans la rade, les Bostonnais passèrent inaperçus.

Le lendemain Arnold escalada les hauteurs sans rencontrer la moindre résistance, traversa les plaines et vint occuper la résidence du colonel Anglais Caldwell, (*Sans-Bruit*.)

Mais ses soldats n'ayant chacun pour toutes munitions qu'un coup de fusil à tirer (1) Arnold jugea qu'il ne pouvait songer à s'emparer de la ville en un coup de main et retraits sur la Pointe-aux-Trembles pour y attendre le général Montgomery qui descendait de Montréal.

Les deux corps se joignirent le trente-et-un novembre et, forts d'à peu près onze cents hommes, s'en vinrent investir Québec.

Le général Montgomery établit son quartier général à la Maison Holland (2) sur le chemin Saint-Louis, tandis que le colonel Arnold s'en allait camper sur les bords de la rivière Saint-Charles, et s'installait dans une maison qui a pendant longtemps appartenu à une famille Langlois et qui était située près de la rive ou est jeté le pont de Scott.

Pendant le général Carleton n'avait point perdu de temps pour mettre la ville en état de défense. Son premier soin avait été de jeter l'embargo sur plusieurs navires chargés de blé qui allaient faire voile pour l'Europe. Outre cette précieuse réserve de vivres, il s'assura aussi, par ce moyen le service de six cent-cinquante matelots dont cinquante "connaissaient la manœuvre du canon." Le nombre des miliciens—deux cent-quatre-vingts recrues faites quelques mois avant le siège—ajouté à soixante hommes de troupes, avec tous les citoyens de la ville, forma une garnison de dix-neuf cent quatre-vingt-dix hommes, en compre-

(1) Mémoires de Sanguinet.

(2) Avant d'appartenir au Major Holland, cette propriété avait été occupée par mon ancêtre maternel, M. Jean Taché.

nant la compagnie des *Invalides*. Cette dernière s'appelait ainsi parcequ'elle n'était composée que de vieillards et de personnes d'un faible tempérament. (1) Le commandant de la place y fit entrer en outre les vivres qui se trouvaient dans les navires. La ville fut aussi pourvue d'une grande quantité de morue, d'anguille et d'autres poissons.

Quant aux moyens officiels, ils consistaient en deux cents grosses pièces de canon, cinquante pièces de campagne, huit mortiers, quinze obusiers, et assez de bombes, de boulets et de poudre pour tirer sans ménagement pendant huit mois. (2)

Québec était fortifié du côté de la campagne par des murs de trente pieds de haut et de douze pieds d'épaisseur. Audessus du Palais et de la basse-ville la cime du roc était défendue moitié par des murailles et moitié par des palissades. La rue Sault-au-Matlot et Près-de-Ville, qui offraient deux étroits défilés par où l'ennemi pouvait seulement pénétrer dans la basse-ville, furent entrecoupées de plusieurs barrières et de barricades, dont un bon nombre de pièces de canon défendaient l'approche.

Le cinq décembre les Bostonnais s'étant emparé des faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch, Carleton fit canonner ces deux endroits après avoir sommé ceux qui les habitaient de rentrer dans la ville. Quelques personnes seulement cherchèrent un refuge dans la place, les autres gagnèrent la campagne pour éviter les misères d'un siège qui ne pouvait manquer de durer au moins tout l'hiver.

Dans la nuit du 10 de décembre une grande agitation se manifesta dans la division du colonel Arnold, qui était campée sur les bords de la rivière Saint-Charles et qui, jusqu'alors, ne s'était occupée que de ses travaux d'installation.

Le général Montgomery venait d'envoyer l'ordre à son lieute-

(1) Mémoires de Sanguinet. Voici, selon Hawkins, comment se composait la garnison de Québec au siège de 1775.

70 hommes des *Royal Fusiliers* ou 7e. régiment.

230 des *Royal Emigrants* ou 84e. régiment.

92 du *Royal Artillery*.

330 Miliciens anglais commandés par le Lieutenant-Colonel Caldwell.

543 Canadiens-français commandés par le Colonel Le Comte Dupré.

400 Matelots sous le commandement des Capitaines Hamilton et MacKenzie.

50 Maîtres et Contre-Maîtres.

35 Marins.

120 Artificiers.

En tout 1800 hommes sous les armes.

(2) Mémoires de Sanguinet.

nant Arnold de faire marcher immédiatement contre la ville la moitié de sa division, environ trois cents hommes. Le major Ogden devait diriger l'attaque.

Il pouvait être trois heures du matin lorsque les assaillants, après avoir gravi le coteau Sainte-Geneviève, pénétrèrent dans les rues du faubourg Saint-Jean. La nuit était noire. Pourtant, entre les angles indécis des toits, à travers l'obscurité tempérée par le reflet que la neige renvoyait de la terre, les assaillants entrevoyaient là-bas, devant eux, la ligne plus sombre des remparts. Affaiblis par la distance et assourdis par la neige, les appels réguliers et monotones des sentinelles dont on apercevait les silhouettes confuses au faite des murailles, parvenaient aux Bostonnais comme les voix lugubres d'un autre monde. Plus d'un, soit par suite des après-morsures de la bise, soit par l'effet pénible que causait cette sombre mise en scène, sentit la main glacée du frisson se glisser entre la capote et le dos, pendant le moment de la halte que fit faire Arnold à l'entrée du faubourg.

Quand on eut repris haleine le major donna l'ordre d'avancer mais le plus silencieusement possible. Les assaillants allaient donc, étouffant le bruit de leurs pas, rasant les maisons silencieuses et désertes et prêtant l'oreille au moindre bruit. Ils arrivaient aux premières habitations de la rue Saint-Jean qui avoisinaient les murs et commençaient déjà à déboucher sur la place aux pieds des fortifications, lorsqu'un éclair troua la nuit au dessus de la porte de la ville.

Une détonation retentit, tandis que les ombres errantes sur le parapet des remparts disparaissaient comme par enchantement et que maints cris confus éclataient dans la place.

—*Forward!* crie Ogden qui tire son épée et bondit au premier rang.

—En avant! *forward!* répète après lui un jeune officier.

Mais il n'ont pas fait cinq pas que la crête des murailles s'illumine de nouveau et que les balles commencent à miauler dans les rangs des Bostonnais.

Ceux-ci hésitent.

—*Fire! boys, fire!* leur crie le major Ogden.

—Feu! soldats, feu! répète en français la même voix derrière lui.

Cent coups de fusils partent des rangs des Bostonnais. Mais on a tiré trop précipitamment et les balles crépitent sur la muraille comme la grêle sur les toits.

L'indécision, le désordre se manifestent parmi les assiégeants.

L'une des embrasures du rempart vomit un nuage de feu, et, domi-

nant la voix grêle et stridente de la mousqueterie, une formidable détonation se fait entendre. Le boulet passe en hurlant dans la masse des bostonnais où il fait une trouée sanglante. Les malédictions, les cris de douleur et de rage retentissent lugubrement dans la nuit.

Un second coup de canon suit aussitôt le premier.

Steady ! steady ! crie Ogden de toute la force de ses poumons.

Mais sa voix se perd au milieu des clameurs de ses soldats terrifiés.

Deux autres volées de canon mettent le comble à l'effarement des Bostonnais qui, n'écoulant plus la voix de leurs officiers, se débandent, s'enfuient de toutes parts.

— *Stop ! by God, you cowards !* s'écrie Ogden.

— Arrêtez donc ! messieurs, arrêtez donc !

Et une troisième voix, forte et rude :

— Arrêtez ! lâches que vous êtes ! Et puis avec un immense éclat de rire : — Ventre de chien ! les beaux soldats !

Les trois hommes qui venaient de prononcer ces paroles restaient seuls en face des canons et des mousquets braqués sur eux de la ville.

Les assiégés qui se montraient maintenant sur le rempart les virent leur lancer des gestes de défi. Même l'un des trois, celui-ci était un soldat de haute stature, déchargea son fusil vers la ville.

Vingt mousquetades lui répondent.

Les trois braves retraitèrent gravement au pas, tout comme des flaneurs qui prennent plaisir à essayer une rafraichissante averse d'été, malgré la pluie de balles qui les effleurait avec de sinistres sifflements.

Un instant ils se retournèrent tous trois dans un commun ensemble et jetèrent aux assiégés un dernier cri de défi, avant de rentrer dans les ténèbres.

C'est à l'occasion de cette panique des Bostonnais que quelque Canadien facétieux composa cette chanson :

Les premiers coups que je *tiris*
Sur ces pauvres rebelles,
Cinq cents de leurs amis
Ont perdu la cervelle.

Yanke doodle, tiens-toi bien,
J'entends la musique ;
Ce sont les Américains
Qui prennent le Fort-Pique ! (1)

Ce nom désignait la partie du faubourg Saint-Jean comprise entre la rue Saint-Jean et le chemin Saint-Louis.

Sur les neuf heures du matin, Marc Evrard était assis pensif, abattu, dans une petite maison du faubourg Saint-Roch avoisinant celle qu'occupait Arnold. Evrard, qu'on a dû reconnaître dans ce jeune capitaine qui s'était efforcé, avec le major Ogden et le soldat Tranquille, d'empêcher la déroute des Bostonnais, avait été, grâce aux recommandations puissantes de François Cazeau, fait capitaine d'une compagnie laissée sans commandant par suite de la défection d'Enos et de ses partisans.

Après avoir vaillamment retraité avec le major américain et Tranquille, Marc était rentré dans le domicile temporaire où il se trouvait cantonné, et s'était affaissé aussitôt en proie au plus amer découragement. Aussi facilement il s'était, sous le coup de la fatalité, si l'on veut, enthousiasmé pour la cause des armes américaines, aussi vite ce feu venait-il de s'éteindre après la tentative des Bostonnais. Les natures nerveuses comme celle de Marc Evrard, passent subitement de l'espérance la plus échevelée au plus morne désespoir. Aussi sont-ils marqués du sceau de la souffrance ceux auxquels la nature a départi une semblable organisation.

Il était là, écrasé dans sa douleur, laissant errer sa pensée désolée autour des ruines de ses espérances. Quoiqu'il sentit son cœur noyé dans les larmes, ses yeux étaient secs. Les hommes de cette trempe ne pleurent pas. Ils passeront des jours entiers courbés sur leur souffrance, comme pour enfoncer plus avant ce trait cruel qui les déchire ; ils analyseront chaque détail de la torture qui les ronge, ils compteront chacune des pulsations douloureuses qui fait palpiter un cœur meurtri ; ils prêteront l'oreille aux voix de la désolation qui se lamament dans leur âme, et pas une larme ne viendra mouiller leurs yeux.

Aimer la douleur est le propre des grandes âmes, et ceux-là qui sont ainsi doués naissent artistes ou poètes. Les circonstances, l'éducation, le milieu où ils vivent, déterminent l'éclosion de cette vocation innée. Alors leurs pleurs se font jour et se transforment en perles immortelles, larmes cristallisées qui tombent des yeux de l'homme de génie. Plus ils ont été grands et plus ils ont souffert : Homère, Dante, le Tasse et Byron ne sont des colosses de gloire que parcequ'ils ont été les géants de la souffrance. Aussi l'un d'eux, leur cadet en génie et en infortune, s'écria-t-il un jour :

“...Que c'est tenter Dieu que d'aimer la douleur.”

“ Le poète a une malédiction sur sa vie,” disait en même temps que Musset le comte Alfred de Vigny, dans *Stello*, livre écrit avec une plume d'or trempée dans les larmes de trois poètes dont les

malheurs ont ému toute la terre ; Gilbert, Chatterton et André Chénier.

Les hasards de la vie mettent-ils ces hommes altérés de souffrance hors de la voie des lettres ou des arts, s'ils ont beaucoup de foi, ils se jettent dans la religion ; s'ils en ont peu, ils se ruent en désespérés sur les jouissances matérielles et meurent jeunes ; s'ils n'en ont pas du tout, ils se tuent ; ou bien encore ils végètent dans une carrière pour laquelle ils n'étaient pas du tout faits et traînent une vie inquiète et misérable. Dans tous les cas, ceux-là, nous le répétons, sont marqués du sceau de la fatalité.

Marc Evrard, véritable organisation de poète, était trop croyant pour se tuer ; cependant il se disait, au moment où nous le retrouvons, que le métier de soldat a ceci de bon qu'il peut vous débarrasser promptement de l'existence, sans que vous y prêtiez une main criminelle.

Les quelques jours qu'il venait de passer au milieu de l'armée américaine, et la malheureuse expédition de la nuit précédente, venaient presque d'anéantir le dernier espoir que Marc Evrard avait placé dans le succès des armes du Congrès. Il ne lui avait fallu qu'un peu d'attention pour s'assurer qu'il n'y avait ni bonne entente entre les chefs de l'armée assiégeante, ni bravoure véritable et soutenue parmi les soldats. En outre les Bostonnais étaient très-mal pourvus de tout ce qu'il faut pour un siège, et manquaient presque complètement d'artillerie et de munitions.

Les officiers, presque tous des parvenus et gens de peu d'éducation, se querellaient à tout propos au sujet de leurs attributions respectives, et il ne fallait rien moins que l'expérience de Montgomery, et partant le respect qu'il inspirait à des gens qui n'avaient jamais été soldats, pour empêcher les plus violents désordres.

Enfin n'était-il pas ridicule de voir que l'armée assiégeante qui aurait dû doubler au moins en nombre les troupes de la garnison, comptait à peine les deux tiers du chiffre des combattants qui défendaient la ville !

Il y avait plus de deux heures que Marc Evrard se laissait ainsi emporter dans le tourbillon de ses pensées noires, lorsque la porte de sa chambre s'ouvrit.

Tranquille, dont il avait fait son ordonnance, apparut.

— Mon capitaine ? dit-il.

Marc n'entendait pas et restait le front perdu dans ses deux mains.

— Monsieur Marc ? reprit Célestin qui, tout en s'efforçant d'adoucir sa grosse voix, fit trois pas dans la chambre.

Evrard tressaillit, releva une tête effarée comme s'il revenait de l'autre monde, et s'écria :

—Eh bien ! qu'y a-t-il ? que me veut-on ?

—Il y a, mon capitaine, répondit Tranquille en se redressant, que le major de cette nuit est là, qui veut vous parler.

—Fais-le entrer.

—C'est bien, mon capitaine, repartit Célestin qui tourna militairement sur ses talons.

Tranquille n'avait pas servi pour rien sous le général de Montcalm et M. de Lévis !

Le major Ogden entra. Il s'aperçut à l'air consterné de Marc Evrard combien l'échec de la nuit précédente avait humilié le jeune homme.

—Allons ! allons ! capitaine, fit le major en lui serrant affectueusement la main, reprenons un peu de courage. Par le diable ! ce n'est pas l'escapade de cette nuit qui doit vous démoraliser ainsi ! C'est pour la première fois que nos soldats voient le feu, savez-vous ?

—On s'en aperçoit ! gronda une voix dans la chambre d'à côté. C'était Célestin Tranquille qui donnait son appréciation de l'armée américaine. Evrard toussa bruyamment pour le rappeler à l'ordre.

Ogden poursuivit :

—Vous aurez, ce matin même, l'occasion de voir ce que nos hommes peuvent faire. Moins encore pour mettre à profit votre connaissance des lieux que pour vous récompenser de votre belle conduite de la nuit dernière, le colonel vous charge d'aller vous emparer, avec votre compagnie, de la partie du faubourg Saint-Roch qui avoisine immédiatement les fortifications. Il vous est surtout recommandé de prendre possession de ce grand bâtiment qui s'étend au pied des palissades et que vos gens appellent "le Palais." De la coupole qui surmonte cet édifice, vous dominerez probablement les murailles et pourrez diriger un feu plongeant dans la place.

—Tiens ! pensa Marc Evrard, cela me sourit assez ; il y aura peut-être quelque balle à recevoir de ce côté !

Et puis à voix haute :

—Quand ce mouvement doit-il s'effectuer ?

—Sur le champ.

—C'est bien, reprit Marc en bouclant le ceinturon de son épée, veuillez dire au colonel, monsieur le major, que je pars à l'instant même et que je ferai mon devoir.

—Oh ! quant à ça, personne n'en doute ! repartit Ogden.

Comme Evard sortait pour faire sonner l'appel, un coup de

canon qui partait des hauteurs du faubourg Saint-Jean, lui fit lever la tête. Les assiégeants ouvraient le feu sur la ville.

Le général Montgomery avait profité des dernières ombres de la nuit pour faire élever une batterie de six canons en face de la porte Saint-Jean. Une seconde batterie de deux canons seulement s'élevait sur l'autre côté de la rivière Saint-Charles, tandis qu'une troisième composée de quatre pièces d'artillerie devait faire feu de la Pointe-Lévy. (1) Les assiégeants avaient en outre quelques obusiers d'un très-petit calibre.

C'était là tout le matériel de siège dont les Bostonnais pouvaient disposer pour bombarder Québec !

Cependant la compagnie de Marc Evrard s'était ralliée à l'appel et marchait dans la direction du Palais. Afin de ne pas exposer inutilement ses soldats, le capitaine Evrard, après avoir longé la rivière, s'engagea dans la rue Saint-Joseph. Arrivé en face du Parc où l'on voit encore aujourd'hui les ruines du palais des Intendants français, il remonta la rue Saint-Roch afin d'installer la moitié de sa compagnie dans un groupe de maisons qui avoisinaient l'Intendance et qui s'élevaient alors à l'endroit aujourd'hui resserré entre les rues des Prairies et des Fossés, quand une fusillade, partie de cette direction, lui démontra que la place était occupée déjà par une autre partie de l'armée assiégeante.

—Bon ! murmura Marc Evrard, on m'ordonne de venir m'emparer de cette position et voilà que d'autres y sont rendus avant moi ! Quelle admirable discipline préside à cette armée ! Le Congrès a droit d'en être fier !

Au même instant il fut rejoint par un jeune officier qui avait coupé court en prenant par la rue des Fossés.

—Capitaine, lui dit celui-ci, le colonel m'envoie vous prier de ne pas vous occuper de cette position à droite, et d'installer toute votre compagnie dans le palais. Vous n'aurez pas trop d'hommes pour vous y maintenir. D'ailleurs cet endroit se trouvant le plus rapproché des murs et de la porte de ville qui ouvre de ce côté, est le plus exposé. Comme le colonel me l'a dit, avec un sourire fort obligeant pour vous, ce dernier poste vous revient de droit.

—C'est bien, répondit Marc Evrard en faisant opérer volte-face à sa compagnie : dites au colonel Arnold que ses ordres vont être exécutés.

(1) Ces détails sont mentionnés dans le *Journal* de M. James Thompson qui, en 1775, était surveillant des Travaux Publics dans le Département des Ingénieurs Royaux, à Québec. C'est ce même M. Thompson qui présida aux travaux de défense de la capitale, lors du siège de 1775.

Marc, suivi de ses hommes, revint sur ses pas et pénétra par le parc en arrière du palais.

Le palais des Intendants qui avait été, avant 1760, le plus somptueux édifice de Québec, sans oublier même le Château Saint-Louis, était demeuré à peu près inoccupé depuis la conquête. C'était un grand pavillon à deux étages, dont la façade regardait du côté de la haute ville. (1)

Les portes du palais désert étaient verrouillées au dedans et fermées à triple tour.

—Célestin, commanda Marc Evrard, enfonce-moi cette porte !

—Oui, mon capitaine.

Le Canadien sortit des rangs, avisa une lourde pièce de bois que deux hommes ordinaires auraient eu peine à porter, et qui gisait dans la cour. Il la souleva sans effort apparent et la lança de toutes ses forces dans la première porte qui se trouvait devant lui ; mais la porte était en chêne épais et bardée de fer. Elle tint bon. Seulement on entendit un sourd grondement rouler sous les profondeurs du palais.

—Oh ! oh ! fit Tranquille en reprenant son bélier improvisé, nous allons voir !

Cette fois le choc fut si fort que la porte arrachée de ses gonds et de ses verrous s'abattit avec fracas, tandis que la poutre gardant encore de l'élan, allait s'abattre à l'intérieur du palais.

Il y eut un murmure d'admiration parmi les Bostonnais. Tranquille alla reprendre son poste, sans paraître remarquer les regards respectueux qu'on lui jetait de tous côtés. Il lui sembla pourtant que ses deux voisins de droite et de gauche lui faisaient la place plus large qu'auparavant. C'est qu'il doit être désagréable de recevoir dans les côtes, même par mégarde, le coup de coude d'un homme bâti comme Célestin Tranquille.

Les appartements vides du palais retentirent bientôt d'un grand bruit de pas et de voix. Le capitaine Evrard disposa ses hommes aux fenêtres des deux étages qui regardaient la haute ville, en recommandant toutefois à ses soldats de ne se point montrer et d'attendre, avant de tirer, le signal, un coup de fusil qui partirait de la coupole.

Quant à lui, accompagné de Tranquille et de deux autres soldats qu'on lui avait désignés comme les plus habiles tireurs de la compagnie, il monta sous les combles ; de là une échelle conduisait à la

(1) Ceux qui seraient désireux d'en voir la description et de connaître quelques-uns des mystères de la vie de son dernier occupant, n'ont qu'à parcourir *L'Intendant Bigot*.

coupole. Evrard y grimpa, suivi de Tranquille et des deux soldats.

De cet endroit élevé l'on dominait le mur d'en face qui, jusqu'à la porte de la ville, qu'on a toujours appelée porte du *Palais*, à cause du voisinage de l'Intendance, était en pierre. A partir de la porte en remontant à gauche vers les jardins du couvent de l'Hôtel-Dieu, la cime du roc, à peu près inaccessible, n'était défendue que par des palissades. Au-dessus de la côte de la Canoterie s'élevait un autre bastion en pierre. A la vue d'une sentinelle anglaise placée en faction à la porte du *Palais* et qui, inconsciente du danger, marchait lentement de long en large, à une petite portée de fusil, Tranquille ne put retenir un cri et arma son mousquet.

—Veux-tu bien te tenir tranquille, animal ! lui dit Evrard. Attends un peu que je fasse quelques observations. Quant à celui-là, il sera à toi dans un instant.

Marc promena ses regards le long des fortifications qui regardaient la campagne. A droite, dans le bastion qui renferme les casernes de l'artillerie, et qui portait dès lors le nom de *Barrack Bastion*, quelques soldats anglais échangeaient des coups de fusil avec les Bostonnais, retranchés dans les maisons de la rue Saint-Valier. En remontant vers l'esplanade, son œil s'arrêta successivement sur les bastions Saint-Jean, des Ursulines et Saint-Louis. Là s'élevaient les batteries chargées de défendre la ville du côté des Plaines. On venait d'y ouvrir le feu sur la campagne et les faubourgs. Pour un boulet qui arrivait dans la place il en tombait vingt chez les Bostonnais, sans compter les bombes et les pots à feu, qui déjà portaient l'incendie dans les premières maisons du faubourg Saint-Jean.

—En vérité ! pensa Marc Evrard, *notre* artillerie va faire merveille contre toutes les bouches à feu anglaises....!

Il poussa un soupir de découragement, et sa pensée changeant aussitôt de cours, il jeta un regard anxieux dans la direction de la rue Saint-Anne, où s'élevait la demeure de sa chère Alice. Mais les maisons de la rue Saint-Jean s'interposant, il ne pouvait rien voir.

—Si l'un de nos boulets allait tomber sur *sa* demeure ! se dit-il avec un soupir d'angoisse.

Il remarqua pourtant que les assiégés paraissaient si peu craindre les projectiles des Bostonnais que l'on circulait comme d'habitude dans les rues de la ville. (1)

Il ramena ses regards dans la direction de la porte du palais qui

(1) Historique. Voir les mémoires de Sanguinet.

se trouvait un peu sur la gauche. La sentinelle se promenait toujours, raide dans son habit rouge comme sur un champ de parade.

Marc le désigna du doigt à Tranquille.

Celui-ci épaula son fusil et tira.

Le factionnaire anglais ourna sur lui-même, étendit les bras, lâcha son arme et tomba.

—Merci, mon Dieu ! fit Tranquille en rechargeant son mousquet, merci de m'avoir permis d'en descendre encore un avant de mourir !

Des camarades ont vu tomber la sentinelle. On accourt du corps-de-garde voisin, on se précipite vers la muraille pour voir d'où vient le coup.

Trente détonations arties du palais vont renseigner les curieux qui ripostent à leur tour.

La fusillade s'engage des deux côtés. Un demi cercle de flamme environne la moitié de la ville audessus de laquelle s'élève bientôt et plane un épais nuage de fumée.

Au milieu de cette mousquetade qui ne faisait guère de mal à personne, chacun tirant à couvert et avec précipitation, Tranquille ne lâcha que deux coups de fusil ; mais à chaque fois il eut la satisfaction de voir tomber son homme.

Il guettait une troisième victime lorsque son attention fut attirée vers une embrasure du petit bastion qui s'élevait presque en face du palais. Au travers de la fumée il vit que l'on pointait une pièce de leur côté. Il tira. Une ombre qui se mouvait près de la pièce disparut aussitôt et Tranquille entrevit un instant le ciel à travers l'embrasure.

—Je crois que celui-là en tient aussi, dit-il en rechargeant son arme.

Soudain il jeta un cri, saisit Marc à bras-le-corps et se laissa tomber avec lui, par la trape ouverte qui conduisait des combles à la coupole.

Comme ils tombaient tous deux sur le plancher, un terrible craquement retentit au dessus de leur tête, tandis qu'un grand coup de canon ébranlait tout le quartier.

La coupole fracassée par un boulet, vola en éclats et s'abattit avec fracas sur le toit. L'un des deux Bostonnais se précipita tout meurtri à côté d'Evrard et de Tranquille. Le quatrième broyé par le projectile, glissa sur la toiture et s'en alla tomber pântelant dans la cour où il expira sur l'heure.

—Tu m'as sauvé la vie, dit Marc à Tranquille. Je t'en remercie, bien que je ne sache trop si tu m'as vraiment rendu service !

Ils descendaient rejoindre les autres au premier étage, lorsqu'un

second boulet éventra l'une des fenêtres, tuant deux ou trois Bostonnais.

—Feu ! mes amis, feu sans relâche ! cria le capitaine.

A cet instant on entendit dehors un formidable grondement, puis un vacarme d'enfer sur les toits.

Avant qu'on eut le temps d'en reconnaître la cause, une énorme bombe de deux cents livres, tombée sur le palais, passait à travers deux planchers et s'en allait éclater avec un bruit épouvantable au rez-de-chaussée, au milieu de ceux qui s'y étaient retranchés.

Un tumulte indescriptible s'en suivit. Quand le nuage de poussière que le passage de la bombe avait soulevé fut tombée, Marc Evrard et Tranquille s'aperçurent qu'ils étaient seuls au premier étage. Ils descendirent au rez-de-chaussée : personne.

—Les lâches ! dit Marc qui se pencha au dehors par une fenêtre que les éclats de la bombe avaient défoncée, et aperçut ses gens qui s'étaient réfugiés dans la cour.

Cinq ou six Bostonnais gisaient sanglants dans le grand salon qui avait autrefois été témoin des fêtes somptueuses de l'Intendant Bigot. L'un d'eux se plaignait affreusement. Il avait eu les deux bras emportés. Les autres étaient morts.

Tranquille chargea le blessé sur ses épaules et descendit dans la cour, où Marc Evrard tâchait en vain de persuader à ses hommes de reprendre possession du palais et de s'y maintenir.

Cependant l'on continuait à faire feu de la place sur l'Intendance, et il y avait à peine un quart-d'heure que les Bostonnais avaient quitté le palais, lorsqu'une pièce d'artifice y vint mettre le feu. En quelques minutes l'on vit briller de sinistres lueurs à travers les fenêtres, et bientôt l'édifice entier s'embrasa.

La nuit tombait lorsque Marc Evrard reçut un message dans la cour de l'Intendance, où il avait du moins forcé ses hommes à rester, menaçant de casser la tête au premier qui ferait mine de bouger. Arnold lui enjoignait de se replier sur le quartier-général.

Le capitaine Evrard reprit, encore plus triste que le matin, et avec une dizaine d'hommes de moins dans sa compagnie, le chemin qui conduisait à son cantonnement.

Les trois batteries de Bostonnais s'étaient tuées, mais l'artillerie des assiégés tonnait encore sur les hauteurs de la ville. (1)

A mesure que s'épaississaient les ténèbres de la nuit, les lueurs

(1) Selon Sanguinet l'on tira ce jour là de la ville cent cinquante coups de canon et sept grosses bombes de deux cent cinquantes livres, tandis que les Bostonnais lançèrent à peine une quarantaine de boulets sur la place, dont vingt-huit petites bombes de dix-huit livres seulement.

de l'incendie grandissaient dans l'espace. Trois grandes colonnes de flamme s'élevaient au-dessus des faubourgs et du *Palais* et se réunissaient là-haut dans un immense nuage rouge, dont les lueurs sanglantes allaient empourprer les hauteurs neigeuses de Lorette et de Charlesbourg, et colorer au loin les dernières cimes des Laurentides.

Pendant cette nuit désastreuse, les deux faubourgs, qui comprenaient près de deux cents maisons, ainsi que l'ancien palais des Intendants français, furent complètement réduits en cendres.

JOSEPH MARMETTE.

(A Continuer.)

LETTRES

DE LA RÉVÉRENDE MÈRE

MARIE ANDRE REGNARD DUPLESSIS
DE STE. HELENE.

(Suite)

III.

MADAME ET TRÈS CHÈRE AMIE.

J'ay déjà eù l'honneur de vous écrire et de vous promettre cette seconde lettre, par laquelle je veux répondre autant bien que je le pourray aux demandes que vous me faites sur les mœurs et coutumes de nos sauvages, je souhaite que l'envie que j'ay de vous contenter me fasse reüssir et que je puisse reellement donner de l'agrement au recit de plusieurs choses qui d'elles mêmes n'en ont point et qui ne peuvent réjoûir que parce qu'elles paroissent très extraordinaires.

La multitude des sauvages est si excessives, qu'on ne peut pas nombrer leurs nations, les noms de celles que nous connoissons vous ennuyroit tant elles sont en prodigieuses quantité, il est vray que chaque nation est petite, parce que ces peuples sont toujours en guerre et se détruisent les uns les autres, ils sont si vindicatifs que tout un village se croit obligé de venger la mort d'un de leur compatriotes, et ce qu'il y a de plus injuste dans leur procédé c'est qu'ils ne recherche point le coupable, mais tuent indifféremment les premiers qu'ils rencontrent de la nation dont ils ont reçu l'outrage en sorte que quelque-fois pour un malotru, ils mettront a mort un chef et un capitaine distingué dans sa bourgade et cela plusieurs années après, car chez eux la rancune se conserve de pere en fils et ils instruisent leurs enfants et leurs petits enfants qu'une telle nation a tué un de leurs freres et qu'ils leurs laissent le soin de venger son sang.

Ils ont quantité d'autres mauvaises qualités comme l'inconstance la legereté, ils sont traitres et fort supertitieux, quelques uns adorent le soleil, d'autres le feu, mais communement il est assez difficile de sçavoir ce que c'est que leur religion, parcequ'ils s'en font une selon leur fantaisie, plusieurs parmy eux ont commerce avec le diable, ils en apprennent des choses cachées, et cela les fait passer pour de beaux esprits, on les appelle jongleurs et lorsqu'ils jongle ils se mette nuds se roule quelquefois sur des charbons ardents sans se bruler, et jettent des cris si affreux pour invoquer le manitou (c'est à dire le Diable) qu'ils font dresser les cheveux de ceux qui les entendent, il pretende que le mechant genie leur parle et ils publient apres comme des verités ce qu'il leur a dit. Les Rd Peres Jesuites qui leur prêche la foy gemissent de leur aveuglement, et font peu de fruit en plusieurs endroits, ils batisent seulement les enfants quand ils sont prêt de mourir et leur ouvrent le ciel au sortir de ce monde, mais il faut user d'artifice pour leur procurer ce bien, car leurs mauvais parents ne le souffriroient pas si on le faisoit ouvertement, j'en ay vû qui m'ont dit qu'après avoir fait avaler a ces petits moribons une cuillerée de quelques remedes, ils essayoient de leur faire prendre encore une cuillerée d'eau, et que feignant d'être maladroits ils la repandoient sur eux en disant *ego te baptiso* etc., sans que personne s'aperçut du mystère, on ne baptise point les sauvages sans beaucoup d'examen et d'épreuves a cause de leur peu de stabilité. Il n'y a que dans les villages chretiens, où on leur confere ce sacrement en naissant comme a nous, parcequ'ils sont elevez dans les pratiques de nôtre S^{te} Religion, et qu'ils se montrent même très fervents dans les exercices de pieté, les missionnaires ont tourné en leurs langues les hymnes, les proses et les antiennes de l'église, avec quantité de motets pour toutes les fetes de N. S. de la S^{te} Vierge et des S^{ts}. et ces pauvres gens les chantent sur les tons de leglise à merveille, ils chantent quelquefois en partie fort harmonieusement, d'autres fois les hommes font un chœur et les femmes un autre, ils sont toujours separez dans leglise chacun va de son côté, et ils y gardent une grande modestie une sauvagesse s'acusoit un jour d'avoir ramassé une épingle dans leglise, son confesseur luy dit qu'il n'y avoit point de mal, mais elle luy fit une reponce qui marquoit sa foy et son respect po. J. C. mon pere, luy dit elle: il me semble que dans ce St. lieu on doit être si occupé de la Majesté de Dieu qui y habite, qu'on ne doit pas se permettre de penser a autre chose, il en est peu qui conçoive de si hautes idées de Dieu, cependant il sen trouve de fort devotes et quelqu'unes mêmes ont reçu des faveurs du Ciel tres signalées.

dont on a vû les effets. Ceux qui embrassent la prière (c'est la manière dont ils s'exprime pour dire qu'ils sont attachés à la Religion chrétienne) sont fort exacts à s'aquitter de tous leurs devoirs, ils sont parfaitement instruits de tous nos mystères, les missionnaires ne passent pas un jour sans les prêcher ils profitent de tout ce qui arrive pour les porter à la crainte ou à l'amour de Dieu, ils leur font plusieurs cathéchismes tous les jours selon l'âge et la capacité de ceux à qui ils parlent, les heures sont marquées et chacun s'y range à l'envi, il vient même quelquefois des sauvages de fort loin de 80 et 100 lieues dans ses missions pour se faire baptiser ce sont là de grandes consolations pour les Missionnaires, qui d'ailleurs mènent une vie très pénible et mortifiée, aussi se font-ils des S^{ts}. et nous n'en voyons point revenir de ces laborieuses missions qui ne soient des gens morts à tout, dont les discours pleins d'onction ne respirent que la vertu, Il y a en Canada 30 ou 40 Jésuites repandus dans nos forêts qui travaillent à gagner ces pauvres barbares, les plus heureux ce semble, ce sont ceux qui sont chargés des villages des chrétiens.

Il y a des Iroquois, des Abénaquis, des Hurons, des Micmac, des Malecites, des Montagnés, Papinachois et quelques autres qui suivent notre Religion, mais un bien plus grand nombre en paroît très éloigné, ce qui désole surtout les ouvriers apostoliques, c'est que ce sont les François qui ruinent leurs travaux parmi ces peuples, par les débauches et les crimes qu'ils commettent chez eux en allant traiter pour leur commerce les sauvages disent à ces peres, tu dit que c'est mal fait de s'ennyvrer et que nous ne devons avoir qu'une femme, et voilà des François qui sont chrétiens et qui font tout ce que tu nous deffend, on est obligé de leur dire que ce sont de mauvais chrétiens qui se damnent, mais ces malheureux François tiennent eux mêmes des discours si impie po. rabatre ce que disent les missionnaires que cela perd la Religion dans ces contrées.

Les sauvages ont eû la cruauté de faire mourir inhumainement plusieurs Peres Jésuites que nous reverons en secret comme martyrs, et qu'on regarde comme leurs premiers apôtres, ils n'étoient pas encore bien apprivoisés alors, et depuis longtems ils ne leur font point de mal, ils écoutent avec attention les instructions qu'on leur fait et demeurent malgré cela dans l'infidélité, quelquefois des vieillards proche de la mort avoient qu'ils ont crû ce qu'on leur a dit du christianisme et qu'ils veulent être baptisez avant que de mourir on profite de leurs dispositions, et on les fait renoncer à toutes leurs superstitions.

Vous voulez sçavoir comment ils sont habillés, comment ils se marient, et comment ils s'enterrent, premièrement quantité de-

nations sont nuds et n'ont pour toute chose sur eux qu'un petit morceau de cuir ou détofe d'environ un quartier en caré qui leur cache ce qui ne doit pas être vû, cela s'appelle en Canada un brayer on voit à Montréal ou les sauvages abondent de toutes parts, des hommes grands et bien faits qui se promènent dans les rues dans cet équipage aussy hardiment que s'ils étoient bien vêtus, d'autres portent une chemise seulement, quelqu'uns ont une couverture jettée négligemment sur une épaule, les chretiens s'habillent quoy que differemment, les iroquoises mettent leurs chemises par dessus leurs couvertures, et par dessus la chemise encore une autre couverture qui va jusque sur leur tête, qu'elles ont toujours nûe, les hommes portent aussy des couvertures par dessus leur chemise qui est ordinairement d'une toile fort blanche quand elle est neuve, et ils la porte jusqu'à ce qu'elle soit usée, en sorte qu'elle est noire et grasse à faire mal au cœur, ils se rase une partie de la tête et laisse leur cheveux long de l'autre coté, ou bien ils en peignent la moitié en arrière, et l'autre moitié en devant, ils lient une certaine quantité de cheveux ensemble bien serres sur le haut de la tête, et cette parure ressemble à ces aigrettes que l'on met aux chevaux cela menace le Ciel, d'autres laissent traîner sur leur visage une queue de cheveux qui les aveuglent et qui les incommodent quand ils mangent mais parce qu'il croyent que cela leur sied, ils suporte cette peine ils se mette de grosse toufe de blanc aux oreilles et se barbouille le visage avec du vermillon, du bleuf, et du noir à noircir, ils sont aussy longtems à s'ajuster ainsy, que les plus curieuses coquetes sont à leur toilette, ils se mattache, car c'est la le mot, surtout quand ils vont en guerre afin disent-ils, que la paleur que la peur du combat peut donner ne paroisse point ils portent beaucoup de galons d'or et d'argent faux sur leurs couvertures, des coliers de porcelaines, des brasselets de rassade, les femmes surtout en sont chargées quand elles sont jeunes, c'est la leur magnificence ce sont leurs pierreries leurs perles et tout ce quil y a de plus beau pour eux, il y en a qui en porte en si grande quantité quil en ont quelquefois sur eux pour 1000 frs., les Abenquises ont la tête couverte d'un petit capuchon, quelles brodent avec de la rassade, ou quelles galonne de tout côté, leurs chaussures s'appelle mitasse, c'est un morceau détofe qui est plissé sur leurs jambes et qui débordé à côté en dehors d'environ 4 ou 5 doigts qui fait un espece de falbala, leurs souliers sont comme des chossons qui seroient plisses au bout par dessus le pied, tout cela a sa beauté chez eux et ils y mettent leur vanité comme les françois a de riches habits.

Les infidelles se marient sans ceremonies quand ils se plaisent,

et ils connoissent s'ils ont de l'amitié l'un pour l'autre sans se le dire ils font l'amour à la sauvage sans se parler, une de leur caresse par exemple c'est de se jeter une petite pierre, ou des grains de Bleds dinde, ou quelque autre chose incapable de blesser et si c'est une pierre aussytôt qu'elle est partie le galand regarde d'un autre côté comme si ce n'étoit pas luy qui l'eût jettée, quand la belle la luy rejette c'est une preuve que les cœurs sont en bonne intelligence, mais quand elle ne la renvoye point le pauvre amant est mal dans ses affaires et n'a qu'à se retirer. pour les sauvages chretiens ils se marient en face d'église, sans contract et sans conditions parce que tout ce qu'on appelle sauvage n'a point de bien fond et ne laisse aucun heritage a ses enfans, les plus riches parmy eux ce sont les meilleurs chasseurs, tout homme qui a ce talent passe dans son village pour un grand party, ils estiment beaucoup la bravoure et les vaillants Cap^{ns}. c'est aux plus courageux qu'ils donnent le titre de chefs, leur pauvreté ne les empêche pas d'être considerés quand ils sont bons guerriers, et dans leurs assemblée un sauvage couvert de haillons parlera aussy hardim., et sera aussi favorablement ecouté, que s'il étoit cousu d'or, ils paroissent fort librement dans ce pauvre équipage et viennent trouver le gouverneur, luy font des harangues et luy touche la main sans se mettre en peine de rien, quand il y a des dames présente à ces harangues, ils leur font l'honneur de leur prendre aussy la main et de la serrer en la branlant en signe d'amitié avant que je fusse R^{se}. je me suis quelquefois trouvée à ces ceremonies, j'avois l'avantage de plaire à quequ'uns de ces gens la, ils venoient me présenter des mains a faire trembler que je touchois sans façons mais non pas sans dégoût, car il ne faut pas les refuser.

Ils prendrois cela pour un mépris on les fait quelquefois manger à la table du gouverneur, et pour lors malheur aux dames qui sont à côté deux parce c'est la malpropreté même, il s'en trouve parmy eux qui ont des expressions très-vives et qui raisonne fort sagement, il y a quelques années qu'il en vint un qui avoit fait de belles actions, il avoit la voix extrêmement haute et forte, il dit à Mr. l'intendant à qui il parloit avec le secours de l'interprete ne toffence point je te prie de ce que je te parle si haut, c'est la nature qui m'a donné ce ton là, je ne te respecte pas moins il luy raconta ensuite ses exploits et fut libéralement récompensé.

Le Roy Louis 14 avoit envoyé des médailles d'argent assez grandes ou son portrait étoit d'un côté et de l'autre étoit celui du Dauphin son fils et des 3 princes ses enfans pour donner à ceux qui se distingueroient dans la guerre on y a ajouté depuis un ruban

couleur de feu large de 4 doigts cela est fort estimé chez eux (1), ils appellent le Roy, le grand Ononthio et le gouverneur général Ononthio, les missionnaires ils les nomment les robes noires, et nous Robes blanches à cause de notre habit, Nous en recevons souvent dans nos sales ou on les traite fort charitablement, quand ils sont malades, quand il y meurt quelque chef, on le fait enterrer honorablement, une partie des troupes est sous les armes, on fait sur sa fosse plusieurs décharges de mousquets, on met sur sa bierre une épée croisée de son foureau et la médaille en question attachée dessus, ils sont fort jaloux des honneurs que l'on rend à leurs morts, quand il est mort dans les païs du haut cest à dire plus avant dans les terres et quelquefois à 3 ou 400 lieues quelque grand chef de nos amis, le gouverneur général envoie un député de la part de françois à cette nation, pour pleurer ce mort et pour couvrir son corps, cela se fait avec beaucoup de cérémonie le village s'assemble, le député harangue les anciens fait l'éloge de celui que l'on pleure, puis il déploie ses présents qu'on met sur la fosse du deffunt, c'est ordinairement ce que les sauvages estiment quelques couvertures rouge ou bleüe, quelques fusils, quelques couteaux pointus, quelques brasses de tabac, voilà les dons qu'on leur fait tout cela a sa signification, et en posant chaque chose on explique pourquoy on le donne, par exemple l'un sera pour essuyer les larmes l'autre pour laver le sang répandu, un autre pour relever le courage, un autre pour adoucir les esprits, ou pour unir les cœurs ainsy du reste, et toute cette assemblée fait de grands soupirs à chaque frase de cette harangue en signe d'approbation, tous ces présents vont aux plus proches parents du mort.

Quoy que ces barbares n'ayent pas la foy ils conçoivent grossièrement l'immortalité de l'âme et ce figurent que leurs parents morts vont habiter un autre monde, ils les enterrent avec tous les meubles dont ils croient qu'ils auront besoin, chaudière micoine ou cuillère fusil tabac jusqua du vermillon pour se barbouiller, tout cela se met dans la fosse. Il y a bien des années pu'il y eut en Canada des tremblements de terre surprenants qui jettèrent la consternation parmy les franc. mais les sauvages qui ne savoient ce que c'estoit simaginerent que c'estoit leurs ancetres qui alloient sortir de la terre pour revenir prendre possession de ce païs, et bien loin de se disposer à les recevoir avec amitié ils prirent les armes et tirèrent quantité de coups perdus po. effrayer ces ressucites imaginaires.

(1) Les numismates canadiens auront peut-être le rare bonheur de découvrir un jour quelques-unes de ces médailles. Il est assez probable cependant qu'après la conquête on les aura détruites par prudence.

Dans les villages qui sont chrétiens on les enterre comme no. avec prieres de l'église, j'ay vû mourir icy un grand chef qui avoit gagné son mal par une action de charité tout a fait chretienne il apprit étant chez luy que des sauvages faisant voyage avoient laissé dans le bois un des leurs qui étoit mort en chemin, il s'informa de l'endroit, et y étant allé, il trouva ce cadavre et le traina seul pendant 30 lieues pour luy procurer la sépulture dans la terre Ste. avec les prières ordinaires, il mourut luy même de la pleurisie que cette fatigue lui donna, il no. parut dans de si bons sentim. que nous crûmes qu'il étoit bien récompensé de sa charité

Je croy avoir repondu à vos demandes ma très chere amie je ne pretend point faire valoir cette petite relation, mais si vo. sçavez à combien de reprises je l'ai écrite et comme je dérobe mon tems, vous veriez que le désire de vous obliger me fait quasi faire l'impossible je me trouverez trop payée de ma peine, si cela vous fait plaisir et à vos amies que [je] salüe et aux prières desquels je me recommande, il me reste à vous dire encore qu'il y a deux missions sauvages desservies par des prêtres des Missions étrangères, et deux autres par des pères Recolets les autres en plus grande quantité le sont par des pères Jésuites qui s'en acquittent avec beaucoup de zèle et qui ont po. ces barbares un amour et une tendresse de père, ils leur tiennent lieu de prédicateurs, de chirurgiens, de procureurs et enfin de tout les sauvages les aiment aussy et malgre leur grossièreté naturelle, ils sentent bien l'obligation qu'ils leur ont les chrétiens parmy eux qui sont les plus fervents usent de maceration, ils se mortifient avec adresse et vivent dans une grande innocence, on les amene quelque fois en troupes po. no. voir et nous les regalons, un d'entre eux se leva un jour pendant une de ces visites, et dit à ses compagnons mes frères si no. croyons être serviteurs de Dieu parce que nous allons plusieurs fois le visiter dans son temple, que devons nous penser de ces Ste filles qui demeurent perpétuellement dans sa maison et qui passent leur vie à le louer ? voilà l'idée qu'ils ont de la vie R^{se} je vo. dirois beaucoup de traits d'esprit de ces pauvres gens si le tems me le permettoit priez Dieu po. ceux qui sont dans l'aveuglement et po. moy qui suis comme vous le sçavez la plus sincère et la plus soumise de vos servantes

Sr DUPLESSIS DE Ste HÉLENE R^{se} he
de l'hotel Dieu de Quebec ce 17 8^{bre} 1723 (1)

(1) Comparer cette lettre avec ce que les *Relations*, Lafitau et de la Potherie rapportent sur les mêmes sujets.

IV.

MADAME ET TRES CHERE AMIE,

Le vaisseau du Roy (1) qui a péri cette année à 8 ou 9 lieüs de Québec m'a fait perdre plusieurs lettres qui mettoient cheres nous nous n'en avons reçu aucune de mon frère, ce qui me mortifie un peu, mais la vôtre n'a pas été de ce nombre, et me dedomage en quelque façon de celles qui me manque, puisque votre amitié toute seule m'est plus precieuse que celle de plusieurs autres et par conséquent les marques que j'en reçois plus agréables.

Personne ne s'est perdu dans ce naufrage, on a sauvé Mgr. l'évêque de Samos condjuteur de Québec (2), un nouvel intendant nommé Mr. hocquard, et tous les passagers, on a même retiré de ce pauvre vaisseau quantité d'effets mouïllés et gâtes, c'est une grande perte, car il étoit richement chargé et la Colonie se ressent toujours beaucoup de ces sortes d'accident, mais Dieu est le maitre, et le mal même qui nous arrive est prévu par son adorable providence, il peut et doit servir à notre bien.

Vous êtes donc en peine ma chère amie de la situation ou nous sommes, ce que Me Sauvage vous en a dit joint à ce que je vous avois mandé, vous inquiete, nous avons en effet passé une triste année qui na été que la suite des troubles qui se sont élevés dans ce Dioceze depuis la mort de Mgr de St. Valiers, nous avons vû il y a deux ans une guerre ouverte entre le Chapitre et le Conseil, il y eut plusieurs arrêts rendus, des conseillers exiles par notre gouverneur qui ont été rétablis cette année par ordre de la cour. Les chanoines se croyant maitres absolus firent tant de changements, surtout dans les Maisons R^{ses} que les Urselines eurent recours au Cons^l. pour implorer la protection du Roy contre les menaces qu'on leur faisoit, on avoit déjà interdit leur confesseur, et on les avoit traites fort durement dans leurs propres chaires, sur ce qu'elles avoient dit que leur Com^{te}. avoit toujours été plus paisible quand elles avoient eû des confesseurs Jésuites que lorsquelles avoient eu des prêtres, cette parole a tellement choqué ces M^{rs}. qu'ils ont crû le clergé fletri et deshonoré, ils ont exercé contre ces bonnes filles tout ce qu'ils ont pensé qui pouvoit les mortifier,

(1) *L'Eléphant*, commandé par M. de Vaudreuil, Cf. *des Aventures du Sr. Le Beau, Ferland, Histoire du Canada*, II, p. 442.

(2) Mgr. Dosquet. L'évêque de Québec, Mgr. de Mornay, ne voulant pas venir en Canada, obtint pour Coadjuteur, Mgr. Dosquet, qui étoit évêque de Samos *in partibus*. Ce prélat arriva à Québec en 1729 dans la nuit du 1 au 2 septembre avec plusieurs séminaristes et prêtres.

ils ont empêché les 7 discrettes de communier et de se confesser toute l'année n'ayant donné à personne le droit de les absoudre, elles n'ont fait ni pasques ni jubilé, elles se sont vües à la veille d'être excommuniées, on leur a fait deux monitions, mais heureusement pour elles il vint en ce temps la des nouvelles de France par langleterre, qui apprirent que la conduite violente des charoines étoit désapprouvée de la Cour cela les arrêta un peu, ils n'ont pas laissé d'arceler toujours cette maison, qui n'a été calmée qu'à l'arrivée de Mgr leveque qui leur a rendu leur ancien confesseur et qui les a beaucoup graciées, comme elles le méritent car ce sont de ferventes R^{ses}. d'une régularité exemplaire qui ne s'est point démentie pendant cet orage (4), d'autres Comtes. ont aussi été tourmentées de ces M^{rs}.

Ils nous ont ôté nôtre Confesseur, nous ont donné un jeune Canadien dont plusieurs ne peuvent s'accommoder, ces derangements causent des partialités facheuses qui desunissent les esprits, il est difficile de s'échapper de ces dangers, vous en connoissez les effets ma chère amie et ce que vous m'en dites me fait bien voir que vo. n'ignorez pas les perils de notre état, je vous avouëray confidemment que depuis que je suis en Religion, je me suis grace à Dieu garantie de tout parti il m'en a souvent coûté car pour me tenir droite entre deux penchant, j'étois tiraillée de tous cotés, et on me croyoit contraire à tout ce que je n'embrassois pas, cependant après l'orage on me retrouvoit en même posture et j'étois approuvée, il est vrai que pour vivre ainsy, il faut presque mourir à tout cela met dans un tel denüment, que je croy pouvoir vous assurer comme a mon amie, que dans tous les país du monde je ne me trouverois gueres plus depaisée que je le suis icy, je me reproche souvent que ne tenant à rien, je ne suis pas unie à Dieu comme je devrois être, mais c'est que selon l'auteur de l'imitation, après que nous avons tout quitté nous ne nous sommes pas encore quittée nous-même, je ne laisse pas de jouir d'une grande paix intérieure et ces troubles publics ne l'ont point alteré Dieu merci ma peine est dentendre beaucoup de plaintes de choses qu'on ne peut pas approuver, en cela on'est assez embarrassés pour sauver la charité elle ne nous aveugle pas, et pour consoler ceux qui souffrent, il faut bien convenir quelque fois qu'ils ont raison, la médiance et la calomnie regnent en Canada au dela de ce qu'on en

(4) Voir, pour cette triste querelle, Ferland, *Histoire du Canada*, II, p. 431; *Les Ursulines de Québec*, II, p. 143. On a reproché à l'intendant de s'être laissé guider par son fils, le P. Dupuy. Il fut blâmé et rappelé. Le gouverneur, M. de Beauharnais, parut avoir un peu plus de prudence et de modération. Un poème héroï-comique fut le dernier mot de toute la dispute.

peut penser notre vocation nous expose à une grande communication avec le prochain, en sorte que malgré notre profession régulière, nous n'ignorons presque rien des mauvais bruits d'une ville, c'est un mortel ennuy pour qui méprise les choses du monde, mais quoy qu'on ne si arrete pas on en entend toujours trop, plaignez no. donc ma chère amie et priez N. S. qu'il no. attache à luy d'une manière qui no. console des miseres dont nous sommes temoins, adoucissez les par les preuves de votre aimable souvenir, ma sœur et moy nous avons le petit avantage destre ensemble dans le même employ, comme nos sentiments sont assez conformes nous nous retirons le plus que no. pouvons de toute liaison et nous nous en trouvons bien, pour vo. dire plus en détail de nos nouvelles, nos santés semblent se fortifier je voudrois bien que la votre fut parfaite, je n'ay garde de négliger ce qui pourroit contribur a lentretenir, mais notre envoy de l'an passé n'a pas eu de succès jen suis bien mortifiée je me faisois un plaisir de vous adresser du sirop de capillaire, je prie M. Demus de vous envoyer de lherbe et de partager avec vous Madame ce que je luy en adresse, je vous remercie de m'avoir fait connoitre M. Demus je suis très contente de tout ce qu'il nous achette témoignez luy je vous prie que vous lui scavez gré de la peine qu'il prend pour nous, cest un bien honnete homme, je suis bien aise que vous ayez vû Me Sauvage, elle a pour nous une tendre et constante amitié qui ne s'est point rallentie depuis notre séparation on ne voit point en Canada des amitiés si durables, vive ces cœurs françois, ma sœur qui est canadienne de nation est toute françoise d'inclination, elle invective souvent contre sa patrie elle croit avoir droit d'en blamer les foibles et dit des choses que je me reprocherois s'il m'arrivoit d'en parler.

Je suis charmée de la lettre de M^{elle} hecquet je lui feray reponce avec plaisir elle ne peut manquer de bons sentiments si vous luy inspirez les vôtres ma chère amie, car ceux que vo. enoncez dans vos chères lettres m'édifient beaucoup et redoubleroit mon amitié pour vous si elle pouvoit croire n'en doutez jamais non plus que de mes frequentes prières et de la sincere estime avec laquelle je suis

Madame et tres chere amie,

Votre tres humble et obéissante servante,

Sc. DUPLESSIS DE S^{te}. H^éLENE R^{se}. h.

jassure avec votre permission M^r. homasset et M^r. hequet de mes tres humbles respects ma sœur me charge de vous présenter les siens.

de lhotel Dieu de Quebec ce 25^e 8^{bre} 1729.

V.

MADAME ET TRÈS CHÈRE AMIE.

A qui m'en prendray-je cette année pour ne pas mettre la faute sur vous, de ce que je n'ay point reçu de vos cheres nouvelles, comme je suis portée à me flatter sur ce qui vo. regarde ma tres chere amie, je me suis imaginée que les vaisseaux ayant parti plutot qu'a l'ordinaire, vôtre lettre étoit venüe trop tard à Mr. Demus pour qu'il pût me l'envoyer, je vous prie de mieux prendre vos mesures l'année prochaine, car je supporte difficilem. la privation d'une des plus douces satisfactions que j'aye, quand je reçois des marques de la continuation de vôtre amitié, et quoy que ma profession m'engage a me mortifier en tout, je ne me reproche point le plaisir que je ressens en voyant vos lettres parce qu'en me rejoüissant, elles m'édifient et je suis ravie de trouver dans une amie que j'aime, une dame chretienne dont les sentiments rechauffent ma devotion, nous sommes dans un païs qui devient plus dur que jamais; nous n'y voyons rien qui puisse plaire, on n'y parle que de misereres de mauvaise foy, de calomnies, de proces, de divisions, tout le monde se plaind, et personne ne remedie a rien, je croy que Dieu châtie cette colonie, pour les crimes qui s'y cometent et les bons souffrent avec les mechants, les uns po. s'épurer les autres pour faire penitence, les Communautés se ressentent de ces maux elles sont sans protection, ceux qui devoient en être les appuis, ne se croient pas obligés de les soutenir, le grand rapport que nous avons au prochain, nous fait éprouver tout le desagrement qu'il y a de vivre sans conduite; chacun se met en droit de nous charger de soins et de dépenses et on ne sçay a qui recourir, nous avons un nouveau Prelat qui ne fait rien par luy même, il a un grand vicaire de 28 ans (1) a qui il renvoye tout le détail du Diocèze, quelque bien

(1) Ce jeune Vicaire Général est l'abbé Bertrand de la Tour. Quoique la *Liste Chronologique* mette son arrivée en 1706, il n'a séjourné en Canada que de 1729 à 1731. Mgr. Dosquet, qui le connut probablement au Séminaire de St. Sulpice, l'avait amené avec lui. L'abbé de la Tour avait été pourvu, avant de partir de France, des charges de conseiller clerc au Conseil Supérieur, et de Doyen du Chapitre de Québec. Quelques jours après son arrivée, il fut nommé official et, plus tard, curé de Québec; mais il refusa ce bénéfice. Rentré en France il se fixa définitivement à Montauban où il fut curé de 1740 jusqu'à sa mort en 1780. Doué d'une grande activité et de beaucoup d'érudition, il s'est fait connaître comme prédicateur et surtout comme écrivain. Il a publié un nombre considérable d'ouvrages, brochures et dissertations, défendant la liturgie romaine, et attaquant les théâtres des PP. Jésuites avec une égale vigueur. Ses œuvres ont été presque toutes rééditées par l'abbé Migne en 7 vol. in 4 to.

intentionnez qu'ils soient comme ils ne font que d'arriver qu'il n'y a qu'un an qu'ils sont en Canada et qu'ils ne s'informent point des visages anciens mais prétendent établir des reglements beaucoup plus sages, que tout ce qu'il les a précédés nous nous trouvons si désorientées, que nous ne sçavons ou nous en sommes, nous attendons toujours ce qui ne vient point, ce qui me chagrine le plus c'est que je suis chargée d'un penible employ qui me tient dans un grand esclavage, si jen n'en avois point, je vivrois ce me semble sans avoir jamais rien à leur dire, priez Dieu ma chere amiè qu'il me degage de tous les liens, qui peuvent nuire a ma satisfaction (1).

Après vous avoir fait part de nos ennuy, il faut bien vous dire aussy, ce qui nous console personnellement vous n'ignorez pas Madame que j'ay un frere Jesuite, il est depuis quelques années a Arras, ou il fait beaucoup de bien, et quoy quil y regente une classe de philosophie il prêche souvent, il confesse, il donne des retraites publiques, et fait plus douvrage luy seul que quatre autres le ciel benit son zele par des succes qui etonnent ceux qui en sont témoins c'est un tres bon Pr plein de lesprit de Dieu, doüé d'une rare innocence, qui n'a eü qu'a perfectionner les avantages de graces quil a portes en Religion, n'est ce pas un grand sujet de joye pour des sœurs consacrées a Dieu, que d'avoir un frere, dont il a la bonté de se servir comme d'un instrument propre a luy gagner des ames, je vous avoüe que j'en remercie beaucoup la divine bonté, et que je me seus en même temps confuse d'en faire si peu pour le même maître.

Ne me laissez pas ignorer je vous prie ma chere amiè le sort de vos aimables enfans, je m'interesse trop a ce qui les regarde po. ne leur pas souhaiter la plus heureuse destinée, je la demande a Dieu pour eux, et la Ste. education que vous leur donnez me repond qu'ils l'auront, il n'y en a pas un que je ne salüe très particulièrement mais entr'autres Melle Manon a qui je ne manqueray pas décrire si je puis en avoir le temps, car l'automne en Canada est une saison accablante, parce que toutes les affaires se font, on reçoit les lettres de france, on y repond tres promptement, on fait ses provisions, on paye ses dettes, et comme ce n'est pas sans peine, il faut tant de pour arler pour des accomodements que le double du temps que l'on a pourroit à peine y suffire, de plus quand on est R^{se}. il faut s'acquitter de ses exercices spirituels ainsy on n'en a gueres a donner a ses amis, si je ne puis marquer moy même a cette chere partie de voüs même, la tendresse que j'ay pour elle,

(1) Sanctification ?

je vous prie de ne len pas laisser douter, assurez aussy s'il vous plait de mes tres humbles respects Mr homasse et Mr hequet et me croyez plus que je ne vous puis dire avec un sincere attachement et un profond respect

Madame et tres chere amie

Votre tres humble et obeissante servante

•Sr DUPLESSIS DE Ste. HELENE R^{se}.

Ma mere et ma sœur vous salüent elles n'ont point de santé toutes deux et je n'en ay gueres davantages

de lhotel Dieu de Quebec ce 23 8^{bre} 1730

a Madame

Madame hecquet de la Cloche

a Abbeville

VI.

MADAME ET TRES CHERE AMIE,

J'ay eü peur de ne point recevoir de vos lettres cette année, et M. Demus m'en avoit quasi menacée, en me marquant qu'il vous avait avertie et que vous ne luy aviez rien envoyé je ne sebçonnois point de vous ma chère amie un défaut d'amitié vous mavez donné tant de preuves de la vôtre que je n'en puis plus douter, mais je craignois quelque chose de ce qui étoit, que vous ne fussiez malade, ou si occupée qu'il ne vous fut pas possible de vous distraire de vos affaires car il arrive souvent, du moins dans ma profession, qu'il faut preferer son devoir à son inclination, de quelque manières que ceüt été Madame j'aurois été tres mortifiée, de n'avoir pas de vos chères nouvelles et je vous ay une double obligation de m'avoir écrit, puisque pour me donner cette consolation, vous vous êtes derobée de la présence d'un cher malade, qui avec raison, ne vous veut pas perdre de vue je suis véritablement peinée de vous sçavoir hospitalière, quoy que je sois contente de l'être, la longue maladie de Mr. votre epoux m'allarme; et je ne seray point en repos que vous ne mayiez appris le recouvrement de sa santé ne doutez point s'il vous plait ma chère amie que je ne la demande à Dieu avec toute l'ardeur dont je suis capable, et que je n'intéresse encore pour cela nombre d'ames vertueuses que je connois, la part que je prends à tout ce qui vous regarde me rend non seulement sensible à toutes les peines mais je craind même celles qui peuvent vous arriver, assurez bien je vous prie ce cher malade de mes sentiments d'estime pour luy, et du désir jay de sa guérison, je suis aussy dans

une situation a peu pres comme la vôtre pour la peine de voir souffrir une personne qui m'est fort chere, c'est ma mère qui depuis le careme est affligée d'une goutte universelle qui luy ôte l'usage des jambes des mains, et qui lui cause des douleurs si aigües quelles la font crier jour et nuit, elle a des sueurs presque continues et un asme qui la tourmente excessivement, une insomnie et un degout qui fait que nous ne sçavons que lui donner, elle a supporté cet état chez elle, jusqu'a la my juin, que ses amis chagrins de la voir entre les mains de trois filles étrangères qui la servoient de leur mieux cependant, la déterminèrent à venir à l'hotel Dieu, croyant que ses deux filles et les R^{ses}. a qui feu mon père a fait de grands plaisirs, auroient d'elle des soins bien plus affectifs, elle est donc icy depuis ce temps la, elle y occupe une chambre destinée aux officiers et nous sommes temoins de ses souffrances, car les remedes qu'on luy a faits n'ont pû la soulager elle est même bien plus malade quelle ne letoit, et son âge de 69 ans passés nous ôte l'espérance de sa guérison, toutes nos sœurs se portent avec affection à luy rendre service, elle a une R^{se}. qui est son infirmière particulière et auprès d'elle une sauvagesse son esclave, qui la sert fort adroitement depuis bien des années et qui l'aime beaucoup, nous y sommes le plus qu'il nous est possible, mais à cause de notre employ qui est très assujettissant, nous ne pouvons pas y être toujours c'est pour nous ma chère amie une peine bien sensible de voir une mère en cet état, d'autant plus que son extrême vivacité, luy donne des saillies que nous avons peine à calmer elle a toujours été fort chrétienne mais accoutumée à se donner toutes ses aises en sorte qu'elle est d'une sensibilité qui luy rend les douleurs insupportables je vous avoue que cela me fait de grandes leçons, et que malgré le peu de progrès que l'on croy faire dans la vertu en religion, je sens plus que jamais l'avantage qu'il y a d'être dans la pratique de l'oraison parce qu'on apprend dans cet exercice, les motifs qui peuvent nous aider à profiter des maux de cette vie pour acquerir le ciel, on grave les grandes vérités dans son âme, et le souvenir de ce quelles nous apprennent soutient dans l'abattement où les afflictions réduisent, au lieu que beaucoup de personnes seculieres regardent ce qu'on leur dit la-dessus, comme des hyperboles et des songes, qui leur font point d'impressions et dont elles ne tirent aucun secours toutes les dames du monde ne sont pas instruites comme vous ma chère amie, qui enseignez le chemin de la vertu à ceux même qui doivent l'apprendre aux autres, c'est une des choses qui m'attache le plus a vous, de penser que vous êtes véritablement chrétienne, je ne peut s'empêcher qu'avec les vertueux quoy que je ne leur sois point

semblable et je vous diray pour votre consolation que Dieu nous prodigue ses faveurs de ce côté la, car nous sommes en liaison avec un grand nombre de personnes très S^{tes}. qui nous aiment sincèrement, et dont nous recevons mille témoignages d'une très pure affection, beaucoup de leurs lettres nous servent de sujet de méditation tant elles sont édifiantes et onctueuses c'est la seule chose qui puisse nous flatter en ce país, ou d'ailleurs il y a des croix pour tous les états, et nous avons le bonheur d'en être mieux partagées que bien d'autres mais la main qui nous en charge scay les adoucir.

Sans le surcroit d'occupation ou vous voyez que je suis ma chère amie je n'aurois pas manqué d'écrire a Melle. Manon votre aimable fille, elle m'est infiniment chere et je ne puis la separer de vous, pour qui j'auray toute ma vie et par delà, un attachement tendre et constant, assurez la donc bien je vous prie de ma disposition à son égard, engagez la aussy à m'aimer pour l'amour de vous, et présentez s'il vous plait mes respects à Mr. votre Epoux et à Mr. homasset dont j'ay été ravie d'apprendre des nouvelles je me souviens de luy très distinctement, je salüe tous vos chers enfants, vous me ferez plaisir de m'en dire toujours quelque chose, car je m'intéresse fort a tout ce qui les regarde.

Ma Sr. qui vous estime singulièrement est avec moy encore depositaire des pauvres, c'est un employ fatigant et dissipant, mais nous avons tout lieu de croire que Dieu nous y veut, nous y éprouvons son secours en toute occasion, et nous aimons bien mieux être protégées de Dieu que des hommes nous ne craignons pas cependant d'en être otées pourvû qu'on nous laisse en repos.

Mon frère le Jesuite est a Arras ou il continue a faire beaucoup de bien c'est un homme plein de zèle a qui Dieu donne de grands succès dans ces travaux apostoliques, il est sincerement vertueux, et si generalement aimé et estimé dans cette province qu'on ne veut pas qu'il en sorte, et que les principaux magistrats disent que si on l'en retiroit, il faudroit le faire sortir la nuit peur de sedition, tout ce qu'on nous en mande est fort consolant, et jay bien plus de joye de le sçavoir un instrument dont Dieu se sert pour le bien des ames que si j'apprenois qu'il fut le favory des plus grands Roys du monde.

Ma mère toute souffrante qu'elle est, écouta avec plaisir la lecture de votre lettre ma chere amie, elle vous estime sans avoir l'honneur de vous connoitre, elle vous salüe et vous remercie du souvenir que vous avez d'elle, je la recommande a vos prières, nous allons passer un triste hyver, ne sachant ce quelle deviendra, il n'y a nulle apparence de guerison, mais on vit quelquefois

longtemps en cet état, elle ne le souhaite pas, nous ne pouvons demander que la volonté de Dieu. j'attend de vos cheres nouvelles lannée prochaines ne differez donc pas trop a m'en donner car je seray inquiette de Mr. votre Epoux on ne peut être avec plus damitié destime et de respect que je le suis

Madame et tres chere amie,

Votre tres humble et tres obeissante servante

Sr DUPLESSIS DE STE. HELENE R^{se} h^{re}

dites moy je vo. prie si M^e homasset vit je n'en entend point parler.

Je vous prie de témoigner a Mr Demus que vous luy scavez gré du plaisir qu'il no. fait, on ne peut en être plus contente que no. le sommes, mais je craind qu'il ne s'ennuye de nos commissions parce que ce ne sont que des bagatelles dont cependant on a besoin dans un país éloigné ou on ne trouve en ces matieres que ce qu'on y apporte.

de l'hôtel Dieu de Québec ce 13 8^{bre} 1731

(A Continuer.)

L'AMÉRIQUE AVANT CHRISTOPHE COLOMB

(SUITE)

V

Gudrida, veuve de Thorstein, se réfugia auprès de Leif, où elle fut recherchée par Thorfinn Karlsefn, prince norvégien, qui vint au Groënland la même année. Le mariage eut lieu dans l'hiver de 1007. (1)

Sur les instances de cette femme, Thorfinn résolut de tenter à son tour une expédition au Vinland, pays fortuné dont tous les marins normands de cette époque paraissent s'être vivement préoccupés. Il fréta trois navires, et partit de l'Ericsfjord au printemps de 1007, avec 160 hommes et des bestiaux. Leif lui avait permis de faire usage de ses maisons du Vinland (*Leifsbudir*), et assuré le concours de trois de ses anciens compagnons : Snorre Thorbrandson, Biarne et Thorhall. Il s'adjoignit aussi Thorvard, mari d'une fille naturelle d'Eric le Rouge, nommé Freydisa.

Après s'être égarée dans le détroit de Davis, la flottille mit le cap au sud et arriva bientôt au Helluland, alors rempli de renards, dit la Saga. Thorfinn reconnut le Markland, puis une île où l'un de ses hommes tua un ours, et qu'il nomma pour cela *Biarnar*, île des Ours.

Il prit terre au cap Kialarnes, où il recueillit une quille de navire, mais chercha vainement la tombe de Thorvald.

Il vit plus loin de longues plages et des déserts qu'il nomma *Furdustrandir*, rivage merveilleux. Ce serait, si l'on s'en rapporte aux *Mémoires de la société royale des antiquaires du Nord*, Nauset, Chatam et Monomoy Bay, où des effets de mirage les plus singuliers ont été souvent observés de nos jours.

(1) *Historia Thorfinni Karlsefnii*, p. 131.

Thorfinn entra ensuite dans une baie profonde et débarqua sur une île couverte d'œufs d'oiseaux sauvages. Il appela la première *Straumfiord*, baie des Courants, et la seconde *Straumey*, île des Courants. On croit reconnaître là Buzzard's Bay et Martha's Vineyard.

L'expédition s'arrêta dans cette baie. On construisit à la hâte quelques maisons sur le rivage et l'on commença immédiatement des travaux de culture.

Durant l'hiver, cette colonie souffrit de la disette, et la faim étant mauvaise conseillère, la discorde s'introduisit dans ses rangs. Thorhall, l'un des chefs, "mauvais chrétien," se sépara de la bande pour invoquer dans cette extrémité ses anciens dieux. De ce moment il cessa de coopérer à l'œuvre commune.

Il mit bientôt à la voile avec neuf hommes, et fit naufrage sur les côtes d'Irlande.

Au printemps, Thorfinn, avec Snorre Thorbrandson, Biarne, Thorvard et 131 hommes, se dirigea dans l'ouest à la recherche du Vinland. Après une longue navigation, il découvrit derrière une grande île un fleuve qui se jetait dans la mer après avoir traversé un lac. Les rives étaient désertes. Il nomma ce pays *Hop*, et il est assez curieux que sa description dans la Saga réponde exactement à Mount-Haup Bay, que traverse la rivière Pocasset.

C'est là, on se le rappelle, que Leif avait passé l'hiver. Thorfinn s'établit entre le lac et la forêt, sur la rive opposée. Il trouva en abondance le raisin, le froment, le poisson et le gibier. Il avait donné la liberté à ses bestiaux et faisait couper du bois pour en charger un navire, lorsqu'un jour il aperçut dans la baie "un grand nombre de carabos chargés d'hommes noirâtres, laids, ayant une affreuse chevelure, de grands yeux, la face large." C'était les Skrellings ou Esquimaux, dont l'attitude ne paraissait guère rassurante, mais qui s'éloignèrent cependant, après avoir examiné avec curiosité les nouveaux venus.

Ils revinrent au printemps en si grand nombre dans leurs carabos "qu'on aurait pu croire la mer couverte de charbons." A la surprise des Normands, ils firent le signal de paix, puis, en échange de morceaux d'étoffe rouge, offrirent des peaux et des corbeilles. Ils désiraient aussi des armes, mais elles leur furent refusées.

Ce voisinage ne laissait pas toutefois d'être inquiétant pour la colonie scandinave. Un incident ridicule détermina un conflit. Un taureau appartenant à Thorfinn s'étant un jour lancé à la course au milieu des sauvages, ceux-ci crurent à une trahison des Normands et songèrent de ce moment à obtenir des armes à tout

prix. Au commencement de l'hiver suivant, ils se présentent en plus grand nombre que jamais, commencent l'attaque avec des flèches et des frondes, et mettent les Normands en fuite, après leur avoir tué deux hommes. Cependant ils ne peuvent garder l'avantage et sont bientôt à leur tour dispersés.

Malgré sa victoire, Thorfinn jugea sa position trop précaire ; il résolut de retourner dans son pays. Nous allons voir qu'il laissa derrière lui des traces durables de ses cinq ans de séjour en Amérique.

Mais n'oublions pas de constater que durant l'automne précédent, Gudrida avait donné naissance à un fils, qui reçut le nom de Snorre. C'est le premier des Normands nés en Amérique.

VI

Le monument laissé par Thorfinn Karlsefn est aujourd'hui connu sous le nom de *Dighton Writing Rock*. M. Gravier en donne la description suivante :

“ Sur la rive droite de la rivière Cohannet ou Taunton River, territoire de Berkeley, comté de Bristol, état de Massachusetts, sous les 41° 45' 30" de latitude nord, un peu au-dessus du site de Thorfinnsbudir (*maison de Thorfinn*), gît un bloc de gneis de quatre mètres de base sur un mètre soixante-dix centimètres de hauteur, de forme à peu près pyramidale, présentant, du côté de la rivière, un plan incliné d'environ 60 degrés. Il est poli, d'un grain bien caractérisé, pourpre au sommet, rougeâtre au milieu, vert à la base. La mer qui l'apporta, au temps des grands cataclysmes, le couvre d'un mètre d'eau à chaque marée.....(1)

“ Celle de ses faces qui regarde la rivière est couverte d'inscriptions profondes d'un tiers de pouce anglais et larges d'un demi-pouce à un pouce. Pendant 150 ans, à partir de 1680, ces inscriptions ont exercé la sagacité des antiquaires.”

En 1830 la Société Historique du Rhode-Island publia une étude très-complète de ce roc fameux ; puis la Saga de Thorfinn fut retrouvée. En comparant ces deux documents, les antiquaires ont obtenu une lecture rationnelle du dessin runique. Cet honneur revient à deux professeurs de Copenhague, Rafn et Magnusen.

On a vu que Thorfinn vint du Groënland avec 160 hommes, que Thorhall et neuf hommes l'ayant abandonné, il prit ses cantonnements avec 131 hommes, que Gudrida le rendit père d'un fils, qu'il fut attaqué par les Esquimaux. Or, le Dighton Rock rappelle ces faits.

1) Rafn. *op. cit.* p. 375.

Ici nous laissons la parole à M. Gravier :

“ A la gauche du lecteur, le nombre vingt est exprimé en chiffres romains. C'est la mention des vingt hommes dont Magnusen ne parle pas et qui moururent ou restèrent dans le Straumfjord....

“ Les chiffres xx sont joints à un signe qui affecte la forme du rune *kaun* (enflure); cela peut vouloir dire que les tombes ou les habitations de ces vingt hommes étaient au pied d'une colline.

“ La ligne verticale du *kaun* est très-allongée, irrégulière et vient se terminer près de la lettre islandaise *thau* dont la signification épigraphique est *prora navis, navis*. Le *kaun* indique ainsi la route que suivirent les colons pour aller du navire au lieu de leur établissement.

“ Vers le centre de l'inscription on lit distinctement, également en chiffres romains, **CXXXI**, nombre exact des compagnons de Thorfinn. A côté se trouve deux lettres : l'N latino-gothique et le rune *madr*. Leur valeur épigraphique est *Nord* et *Homme*. Si l'on ajoute au nombre **CXXXI** l'équivalent de ces deux lettres, on a :

CXXXI HOMMES DU NORD.

“ Vient ensuite la lettre latino-gothique **M**, abréviation de *nam*, auquel les Islandais anciens et modernes ajoutent ordinairement le préfixe *land*. *Land-nam*, dit Magnusen, signifie : soit “ occupation du pays ou territoire,” soit “ terre occupée ” ou “ terre tombée au pouvoir du découvreur ou premier occupant.” Le mot **O R** (1) qui suit, ajoute le même auteur, marque la prise de possession, l'occupation. *Nam or* signifie donc :

“ **TERRITOIRE OCCUPÉ PAR NOUS** (*Territoria a nobis occupata*), ou même :

“ **NOS COLONIES** (*Coloniæ nostræ*).

“ Au-dessus de **M, O**, vient le mot **ORFINZ**.

“ Après avoir discuté toutes les lettres de ce mot, Rafn y ajoute le *thau* (2) qui se trouve à gauche du lecteur, ce qui donne **TORFINZ**.

“ Cette partie de l'inscription phonétique doit donc se lire ainsi :

CXXXI HOMMES DU NORD

ONT OCCUPÉ CE PAYS

AVEC THORFINN.

(1) L'o a la forme du losange.

(2) Le *thau* affecte la forme d'un P dont la ligne verticale serait un peu allongée du haut.

“ Quant aux figures cryptographiques, il est difficile d'en saisir le sens exact, ainsi que l'avoue le savant Magnusen. On y voit cependant assez distinctement une femme et un petit enfant accompagné du rune *sol* (knèsol,) première lettre du nom de Snorre, dans lesquels on reconnaît aisément Gudrida et son fils. On y voit aussi deux personnages qui semblent combattre et un animal qui court : les personnages peuvent être Thorfinn ; l'animal est le taureau dont la sortie eut de si fâcheuses conséquences.

“ De la grossièreté de la partie iconographique et idéographique de cette inscription, on n'en peut rien conclure. Il en est comme des figures héraldiques et des hiéroglyphes de l'Égypte et du Mexique : leurs formes sont consacrées par des rites et s'imposent rigoureusement à l'artiste.

“ En tout cas, le roc de Dighton a révélé une partie assez notable de son secret pour qu'on ne puisse plus mettre en doute la présence, sur le Taunton River, tout au commencement du XIe siècle, de Thorfinn Karlsefn et des Normands.”

OSCAR DUNN.

(A continuer)

LES CANADIENS DE L'OUEST

LE COLONEL PIERRE MENARD

La région connue jadis sous le nom de "pays des Illinois" embrassait un espace immense. Fondée et colonisée par les Français qui rêvaient d'y fonder un grand empire, elle changea de maître par la cession du Canada à l'Angleterre, pour tomber quelques années plus tard au pouvoir des Etats-Unis, lorsqu'ils eurent arboré le drapeau de l'indépendance.

La domination anglaise n'altéra guère la physionomie de ce territoire alors presque exclusivement français. Les émigrants canadiens continuèrent même de s'y diriger comme si le pays n'eut pas changé d'allégeance. Mais une fois les Etats-Unis constitués en république, l'émigration étrangère commença à déborder dans cette contrée, où elle acquit en peu d'années la prédominance. Telle fut sa marche envahissante au commencement du siècle, qu'il fallut bientôt lui tailler dans l'ancien "pays des Illinois" de vastes territoires comme ceux du Missouri, de l'Indiana et de l'Illinois, qui occupent aujourd'hui une place au premier rang parmi les états américains.

Affaiblis, mais non découragés, les colons canadiens dispersés dans les villages antiques de Vincennes, Kaskaskia, Cahokia, Prairie du Pont, Peoria et autres, continuèrent de se maintenir en groupes compacts, conservant leur foi, leur langue, leurs mœurs, et une faible part d'influence politique. Et après plus d'un siècle de séparation avec le Canada, bien loin de s'être fait absorber par l'élément étranger, ils sont restés pour la plupart aussi français que le jour même où ils virent disparaître pour toujours le drapeau de leur ancienne mère-patrie.

Ces premiers colons du Missouri, de l'Indiana et de l'Illinois, ont produit plusieurs hommes remarquables sous plus d'un rapport, mais pas un n'a obtenu une position aussi importante et aussi honorable, et n'a plus de titres à notre souvenir que celui qui est l'objet des pages suivantes.

I

Pierre Ménard naquit à Québec en 1767 d'une respectable famille, originaire de la Normandie. Son père, officier dans l'armée française, prit une part active aux faits d'armes qui précédèrent la conquête, et figura probablement à la bataille de la Monogahe-la, où l'armée de Braddock éprouva une défaite si complète.

Ménard reçut une assez bonne éducation, puis, âgé à peine de dix-neuf ans, il partit de Québec, pour aller tenter fortune dans les Illinois, où beaucoup de nos compatriotes s'aventuraient à cette époque. Il se fixa tout d'abord à Vincennes, poste français fondé vers 1722 par le célèbre guerrier qui lui donna son nom. Il devint agent du colonel Vigo pour la traite des pelleteries ; mais il dût s'occuper en 1786 et les années suivantes de se procurer des vivres parmi les indiens, afin d'approvisionner les armées commandées par les généraux Clark et Scott, qui faisaient la chasse aux sauvages de l'Ouest dans le but de les punir de leurs incursions continues sur la frontière américaine.

Le colonel Vigo, italien d'origine, était à cette époque l'un des négociants les plus considérables du pays. Passionné pour la liberté, il avait épousé avec chaleur la cause de l'indépendance des Etats-Unis, en faveur de laquelle il dépensa une grande partie de son immense fortune. Il avait connu intimement le général Washington, alors président des Etats-Unis, et il se rendit avec Ménard en 1789 à Carlyle, Pennsylvanie, afin d'avoir une entrevue avec lui au sujet de la défense du pays. Tous deux furent cordialement reçus par Washington, qui souscrivit pleinement aux représentations du colonel Vigo.

L'année suivante, Ménard entra en société avec un négociant du nom de Dubois, de Vincennes, pour faire la traite des pelleteries, et il ouvrit dans ce but un magasin à Kaskaskia, le chef-lieu du comté de Randolph, dans l'Illinois. Ce comptoir, un des plus anciens de l'Ouest, était alors extrêmement fréquenté par les sauvages, et offrait des avantages considérables.

Ménard fut très-heureux dans ses opérations commerciales, et il obtint d'être admis en 1808 dans l'importante société : " Emmanuel Liza et Cie.," dont le commerce s'étendait jusqu'aux Montagnes

Rocheuses. Il fit preuve dans ses nouvelles courses à travers les plaines de l'Ouest d'une activité et d'une intelligence des affaires, qui ne le cédaient qu'à sa stricte probité. Aussi sut-il se faire chérir et respecter non seulement des colons et des trappeurs, mais de tous les sauvages, qui avaient pour lui une espèce de culte et préféraient souvent lui donner leurs pelleteries pour une bagatelle plutôt que les vendre, à gros profits, aux traiteurs américains—les " Longs Couteaux "—qu'ils détestaient de tout leur cœur.

L'influence considérable de Ménard sur les sauvages lui valut d'être nommé agent des indiens par le gouvernement américain, et il conclut en cette qualité plusieurs traités importants avec eux. Comme il se trouvait, le 4 juillet 1826, en compagnie de l'honorable Lewis Cass, secrétaire du département de la guerre, aux Petits Rapides, sur les bords du Mississipi, il donna à la ville qui a surgi au pied de ces rapides le nom de Keokuk qu'elle porte encore. Ce nom était celui d'un chef important des Sacs et des Renards avec lesquels il était en négociations. Il passa quatre autres traités en 1828 et 1829 avec les Pottowattomies, les Chippewas, les Ottowas et les Winnebagoes, dans le but d'éteindre, moyennant des sommes considérables d'argent, leur droit de propriété sur de vastes étendues de terrain situées dans l'Illinois et le Wisconsin.

II.

Ménard s'occupa de la traite des pelleteries pendant presque toute sa vie, mais cela ne l'empêcha pas de prendre une part active à la politique et à maintes entreprises qui ont puissamment contribué au développement de l'Illinois.

L'Indiana ayant été constitué en territoire en 1800, Ménard fut élu trois ans après par le comté de Randolph pour le représenter dans la législature. Ce comté ayant le droit de nommer trois députés, avait choisi comme collègues de Ménard, Robert Morrison et Robert Reynolds.

La législature de l'Indiana se réunissait à Vincennes durant l'hiver ; mais ce n'était pas chose facile que de se rendre de Kaskaskia à cet endroit. Il fallait traverser un désert de cent-cinquante milles, souvent par des chemins impraticables, coucher à la belle étoile, s'exposer à toutes les intempéries de la saison, aux attaques des bêtes fauves, aux embûches des sauvages toujours prêts à guetter le voyageur au passage.

La population n'avait guère pris de développement lorsque les habitants des localités éloignées de Vincennes, la capitale, demandèrent à grands cris la formation d'un nouveau territoire

à même le vaste espace que couvrait l'Indiana. Le Congrès de Washington se prêta à leur demande, et le territoire de l'Illinois fut constitué en 1809. L'établissement de ce nouveau territoire eut un effet considérable sur l'émigration, qui y afflua à la suite des premiers officiers nommés par le gouvernement américain pour organiser l'administration politique du pays. Les premières lois que l'on y adopta furent calquées sur celles de l'Indiana.

Trois ans après la formation du territoire, la population s'était élevée à un chiffre assez considérable pour permettre au gouverneur Edwards, un homme politique distingué, d'accorder les institutions représentatives au peuple. La population territoriale ne devait guère dépasser treize à quatorze mille âmes. En 1803, elle se composait d'environ 3000 Français et Américains. Le pays fut divisé en six comtés, qui délèguèrent cinq membres au conseil législatif et sept membres à l'assemblée législative. Ménard fut élu au conseil par son fidèle comte de Randolph, enclavé dans le nouveau territoire, et la législature se réunit pour la première fois à Kaskaskia, le 15 novembre 1811. Si le séjour de la jeune capitale était aussi agréable que le dit Reynolds (1) à cette époque, il n'en est pas moins vrai qu'elle offrait peu de confort à l'étranger, car on raconte que les membres de la législature étaient obligés de loger sous le même toit et de coucher dans la même chambre.

Ménard fut nommé président du conseil législatif à l'unanimité, et il sut remplir cette importante fonction avec calme, modération et dignité. Il continua de siéger au conseil législatif et d'en être le président jusqu'à la formation de l'Illinois en état, qui eut lieu en 1818.

Le projet de constitution du nouvel état, soumis au peuple par la convention qui avait été chargée de l'élaborer, décrétait entre autres choses que pour être élu à la position de gouverneur ou lieutenant-gouverneur, il faudrait avoir été citoyen américain depuis trente ans. Le colonel Ménard n'étant naturalisé que depuis deux ans, se trouvait ainsi dans l'impossibilité de briguer l'une ou l'autre de ces fonctions. Mais la population de l'Illinois voulant à tout prix récompenser ses services publics et lui conférer la dignité de premier lieutenant-gouverneur de l'état, la convention dut modifier son projet de constitution, et déclarer que tout citoyen américain qui aurait résidé dans l'état depuis deux ans pourrait être élu à cette charge importante. Il n'a pas été

(1) *Pioneer History of Illinois*. P. 310.

donné à beaucoup d'hommes politiques de recevoir un témoignage aussi éclatant de la confiance publique.

Le lieutenant-gouverneur d'un état américain a entre autres attributions, celle de présider le sénat, et Ménard sut occuper ce poste avec une manière digne et impartiale. S'il ne prononçait jamais de longs discours, ses observations étaient en revanche lucides, sans prétention, et assaisonnées à la manière de Franklin d'anecdotes pleines de sel et d'à-propos. Il prit une part assez importante à la législation du pays, pour faire dire à un historien (1) de l'Illinois que Ménard a conçu ou inspiré plus d'une des sages lois, qui ont contribué le plus efficacement au bien-être et à l'avancement de cet état.

En 1821, il prit fantaisie à la législature de l'Illinois de vouloir créer une banque d'état, sans d'autres capital que le crédit seul du pays. Elle s'imagina que cette institution monétaire d'un nouveau genre allait fonctionner à merveille, et elle décida d'émettre des billets pour un chiffre considérable et de rendre leur circulation compulsoire. Elle avait une foi tellement aveugle dans le succès de cette œuvre chimérique qu'elle passa une résolution priant le secrétaire du trésor des Etats-Unis de recevoir ces billets aux bureaux du gouvernement fédéral en paiement des terres publiques. Lorsque cette résolution fut proposée, Ménard ne put s'empêcher de faire l'observation suivante dans la langue anglaise, qui, on le voit, ne lui était pas très-familière : "Gentlemen of *de* Senate, it is moved and seconded *dat de* notes of *dis* bank *me* made land office money. All in favor of *dat* motion, say aye ; all against it, say no. It is decided in *de* affirmative, and now gentlemen, I bet you one hundred dollar, he never be made land office money (2)."

On peut mettre en doute la convenance de cette décision—genre *Yankee*—mais on ne saurait nier le bon sens pratique qui l'a inspirée.

Ce projet de banque avait été combattu par Ménard et les hommes les plus importants de la législature. Mais les conseils mal inspirés de quelques hâbleurs, intéressés probablement à pêcher en eau trouble, prévalurent sur les sages représentations des défenseurs de l'intérêt public.

La nouvelle banque commença effectivement ses opérations dans l'été de 1821, mais elle ne qu'un engin de corruption politique entre les mains de quelques démagogues sans vergogne, qui avaient réussi à en accaparer la direction. En quelques mois, le

(1) *Pioneer History of Illinois*. Page 245.

(2) *A history of Illinois*. By Governor Thomas Ford. P. 45.

pays fut inondé de son papier, et trois cent mille piastres furent prêtées sans aucune garantie sérieuse de remboursement ; aussi leur valeur ne tarda pas à être dépréciée de vingt-cinq, cinquante et soixante et quinze pour cent. Les désastres prédits par Ménard éclatèrent rapidement et faillirent conduire l'état de l'Illinois sur le bord de la banqueroute. Il fallut bien des années pour réorganiser le trésor public, et le peuple apprit à ses dépens ce qu'il en coûte parfois de croire aux innovations dangereuses des démagogues.

III.

Ménard remplit les fonctions de lieutenant-gouverneur de l'Illinois jusqu'en 1822. Les élections générales eurent lieu cette année dans l'état, et il fut remplacé par M. William Kenney. Depuis cette date, il refusa toutes les charges politiques qui lui furent offertes afin de se consacrer exclusivement au soin de ses affaires et de sa famille. Le seul poste public qu'il crut devoir accepter fut celui de commissaire des sauvages avec lesquels il conclut, comme on l'a déjà vu, plusieurs traités importants, au nom du gouvernement américain.

Tel fut Ménard dans la vie publique, tel il fut dans la vie privée. Il mérita le respect des siens comme il avait su mériter celui de la population toute entière. Il fut avant tout d'une stricte probité, d'une extrême bienveillance pour tous, et d'une charité inépuisable pour les pauvres. Son commerce avec les sauvages et d'heureuses spéculations sur terrains lui avaient permis d'acquérir une fortune considérable, dont il sut faire le plus noble usage.

Ménard avait su trouver une digne compagne de sa vie dans la personne d'une fille de François Saucier, (1) fondateur du village de Portage des Sioux, dans le haut de la Louisiane. Cette femme douée de rares vertus, d'agréables manières, jointes à une bonne instruction, ne contribua pas peu à embellir l'existence de son digne époux. Plusieurs enfants naquirent de ce mariage, entre autres l'aîné, Pierre Ménard, jr., sous-agent des sauvages, qui fut

(1) Son père était un officier français établi au Fort Chartres dès 1756. Après la cession du pays à l'Angleterre, en 1763, il alla s'établir à Cahokia, où il termina ses jours. Il s'était marié au Fort Chartres, et il eut de cette union trois fils : Jean Baptiste, Michel et François Saucier, qui jouèrent un rôle important tant civil que militaire. Le premier s'éteignit à Cahokia, et les deux autres fondèrent le village de Portage des Sioux, où ils vécurent jusqu'à un âge patriarcal. Ces derniers élevèrent de nombreuses familles. François fut père de cinq filles qui reçurent une éducation distinguée, et épousèrent quelques uns des hommes les plus importants du pays, tels que le colonel Ménard, Auguste Chouteau, l'un des fondateurs de St. Louis, George Atchison, James et Jesse Morrison.

élu en 1841 pour représenter l'un des comtés de l'Illinois dans la Chambre d'Assemblée.

Le colonel Ménard s'éteignit en 1844 à Kaskaskia, âgé de soixante dix-sept ans, entouré des soins d'une famille affectionnée, et muni de tous les secours de la religion catholique qu'il professa toujours avec ferveur. Sa mort produisit une douloureuse émotion dans tout le pays où il était universellement connu, et les regrets de la population toute entière accompagnèrent à sa tombe ce vieux serviteur public, ce brave et honnête canadien, cet intrépide pionnier de l'Illinois.

La législature avait attesté sa reconnaissance pour ses services signalés à l'état, en donnant son nom en 1839 à l'un des comtés les plus florissants du pays, qui se trouve sur les bords de la rivière Sagamon.

JOSEPH TASSÉ.

LE BAS SAINT-MAURICE

Parlons d'abord des premières visites faites par les Français dans le Saint-Maurice, depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'aux Piles, et nous arriverons naturellement à nous occuper de certaines transformations de terrains accomplis par les tremblements de terre. Tel est le but du présent article.

L'automne de 1535, Jacques Cartier descendant le fleuve après l'avoir remonté jusqu'à Montréal, entra dans le Saint-Maurice, "et commanda apprester les barques pour aller avec marée, dedans icelle (rivière) veoir la nature d'icelle ; ce qu'il fust faict et nagerent celuy jour amond ladite rivière. Et pource qu'elle fut trouvée de nulle expérience ni perfonde, retournerent et appareillastes " pour aller à Québec.

Il est donc certain que les difficultés de la navigation, même en simples barques, empêchèrent Cartier de reconnaître ce cours d'eau.

En 1603, Champlain et Pontgravé firent la même tentative sans plus de succès : " Nous entrâmes environ une lieue dans la dite rivière et ne pûmes passer plus outre à cause du grand courant d'eau. Avec un esquif nous fûmes pour voir plus avant ; mais nous ne fîmes pas plus d'une lieue que nous rencontrâmes un saut d'eau fort étroit, comme de douze pas, ce qui fut occasion que nous ne pûmes passer outre. Toute la terre que je vis au bord de la dite rivière va en haussant de plus en plus, qui est remplie de quantité de sapins, cyprès et fort peu d'autres arbres."

Cette description plus détaillée que celle de Cartier est encore conforme aux localités en question, ce qui montre qu'il n'y a pas eu, depuis 1603, de changements notables dans cette partie.

Six ans plus tard (1609), Champlain écrit de nouveau : " Faisant environ deux lieues dans la rivière, il y a un petit saut d'eau qui n'est pas beaucoup difficile à passer." Il dit que les Sauvages lui promettaient de le conduire par là, l'année suivante, jusqu'à un

“ lieu où il y a une si grande mer (la baie d'Hudson) qu'ils n'en voyent point le bout et de nous en revenir par le Saguenay à Tadoussac.” Ce projet ne reçut pas d'exécution.

Il nous faut attendre après cela quarante-deux ans pour rencontrer un autre texte, mais celui-là est de toute valeur. C'est le Père Buteux, jésuite, fixé depuis 1634 aux Trois-Rivières, qui raconte son premier voyage dans le Saint-Maurice où il allait évangéliser les peuplades attikamègues. Avant lui, personne, à ce qu'il paraît, n'avait tenté de remonter le Saint-Maurice au delà des obstacles mentionnés par Cartier et Champlain

Citons le Père Buteux :

“ Le 27 mars 1651, nous partîmes des Trois-Rivières quatre Français en compagnie d'environ quarante Sauvages tant grands que petits. Une escorte de soldats nous accompagna la première journée, à cause de la crainte des Iroquois. Le temps était beau mais il n'était pas bon pour nous, à raison de l'ardeur du soleil qui faisait fondre les neiges. (1) Je fus surpris d'une glace qui manqua sous mes pieds. Sans l'assistance d'un soldat qui me prêta la main, je n'eusse pu me sauver du naufrage, à cause de la rapidité de l'eau qui coulait dessous moi. Le chemin de cette première journée fut parmi de continuels torrents rapides et parmi des chûtes d'eau qui tombaient du haut des précipices, qui faisaient quantité de fausses glaces très-dangereuses et très-impertunes, à cause que nous étions contraints de marcher le pied et la raquette en l'eau, ce qui rendait la raquette glissante lorsqu'il fallait grimper sur des rochers de glace, proches des sauts ou des précipices ; nous en passâmes quatre cette journée-là ; tout le chemin que nous pûmes faire fut d'environ six lieues, marchant dès le matin jusqu'au soir. La fin de la journée fut plus rude que le reste, à raison d'un vent froid qui gelait nos souliers et nos bas de chausses, qui avaient été mouillés depuis le matin. Notre escorte de soldats, peu accoutumés à ces fatigues, était étonné, et le fut encore davantage quand il fallu le soir faire la cabane au milieu des neiges, comme un sépulcre dans la terre.”

Examinons cette première journée de marche.

Le Père a dû “ prendre la glace ” du Saint-Maurice dès l'embouchure, ou encore vers le cap aux Corneilles, au “ fond de Veau ” qui est proche de ce cap. De là, en remontant la rivière, on rencontre la Pointe à Poulin. (2)

(1) Le voyage se fit durant les sept premiers jours sur la rivière, à la raquette.

(2) Est-ce la Pointe aux Pommes citée cent vingt ans plus tard par Laterrière ?

La Pointe à Poulin doit être l'endroit situé à "environ une lieue dans la rivière" où Champlain dit que, en 1603, il ne put passer avec ses embarcations européennes, "à cause du grand courant d'eau." C'est aussi là, probablement, que s'était arrêté Cartier.

Le Petit Islet est à une lieue plus loin. C'est évidemment de ce site que parle encore Champlain en 1603, lorsqu'il dit qu'avec un esquif il ne fit pas plus d'une lieue (après avoir passé la Pointe à Poulin) sans rencontrer "un saut d'eau fort étroit comme de douze pas," où il dut borner son voyage.

Les Forges sont à trois lieues de la ville si l'on suit la rivière. Par terre, il y a un peu plus de deux lieues. Le calcul de Champlain pourrait difficilement s'appliquer au rapide des Forges, d'autant plus que d'ordinaire les distances indiquées par lui sont exactes, et que six ans après sa première expédition, il dit de nouveau : "environ deux lieues dans la rivière il y a un petit saut d'eau qui n'est pas difficile à passer." Ce doit être le Petit Islet, et non pas le rapide des Forges. Les côtes, les chaînes de roc, les battures sur tout ce parcours présentent l'aspect d'un bouleversement auquel se rapportent peut-être en partie les tremblements de terre de 1663, mais qui certainement avait été commencé avant la découverte du Canada.

La pointe à la Hache, à un tiers de lieue plus haut que le poste des Forges, ou mieux à la tête du rapide des Forges, est un autre endroit à noter. (1)

L'Islet se trouve environ une lieue plus loin que les Forges. Là, comme en maint endroit entre les Trois-Rivières et Sha8inigan, il est facile de voir que le sol a été bouleversé. A l'Islet, une longue pointe de roches s'avance jusqu'au milieu de la rivière; cela ressemble à un éboulis qui aurait obstrué le chenal nord-est, et qui rejette l'eau sur le bord opposé. Partout de gros cailloux se montrent au dessus de l'eau; le courant est très-fort. Depuis l'Islet jusqu'aux Grais (une lieue et demie plus loin) et même au delà, les terrains sont complètement bouleversés; les côtes sont toutes en dos d'âne, selon l'expression consacrée.

La pointe au Baptême, deux tiers de lieue plus loin que l'Islet. Ici, plus qu'ailleurs, on voit qu'une main puissante a défait l'œuvre primitive de la nature.

La Gabelle, anciennement saut de la Verendrye, un tiers de lieue

(1) Deux amis, M. Thélesphore Lemay, et feu Johnny Scipion dit Lalancette, des Trois-Rivières, m'ont servi de critiques et de guides dans la préparation du présent article. Documents et localités, nous avons examiné le tout de compa-

plus haut. C'est un rapide séparé par un gros rocher, qui forme le "Fer à cheval," côté Est, et la chute des "Iroquois," côté Ouest, ou plus récemment la chute des "Américains," parceque de naïfs Yankees ayant entrepris de franchir ce gouffre, qui a bien dix-huit pieds, n'en sont pas revenus. En aval la rivière est étroite ; à l'eau basse elle n'a pas plus de soixante à quatre-vingts pieds. Aller des Trois-Rivières jusque là, en une journée, la raquette aux pieds, à la fin de Mars, par un soleil ardent, avec femmes, enfants, soldats novices en ces sortes de voyages, et des provisions pour quarante personnes, c'est le plus que l'on demande aux forces humaines. Le Père Buteux et sa troupe se sont arrêtés aussitôt après avoir franchi la Gabelle. Pas de doute. C'est le lieu de campement de sa première journée de marché.

Le Père Buteux dit avoir passé quatre précipices et marché environ six lieues cette première journée. Mettant hors de compte la pointe à Poulin, le Petit-Islet et la pointe à la Hache, nous supposons qu'il s'agit des Forges, de l'Islet, de la pointe au Baptême et de la Gabelle. Cela nous mènerait à cinq lieues seulement, mais en des circonstances si défavorables, il a dû trouver la route assez longue pour croire qu'il avait fait six lieues.

Voyons le récit de la deuxième journée :

" Nous congédiâmes notre escorte et avançâmes vers le haut de la rivière. Nous rencontrâmes, à une lieue de notre gîte, une chute d'eau qui nous boucha le passage ; il fallut grimper par dessus trois montagnes, dont la dernière est d'une hauteur démesurée. C'était pour lors que nous ressentions la pesanteur de nos traînes et de nos raquettes ! Pour descendre de l'autre côté de ces précipices, il n'y avait pas d'autre chemin que de laisser aller sa traîne du haut en bas, qui de la raideur de cette chute, allait au delà du milieu de la rivière, qui en cet endroit peut être de quatre cents pas. Suivaient environ de lieue en lieue, trois autres..." mais nous citerons ce passage plus loin

Les Grès sont à une demi-lieue de la Gabelle. La chute a aujourd'hui trente pieds, à peu près. La contrée avoisinante dénote les ravages des tremblements de terre.

Le Père Buteux doit avoir campé immédiatement après la Gabelle. Quand il dit que, à une lieue plus loin, le deuxième jour, il rencontra la "chute aux Trois Montagnes," nous ne pouvons y voir que les Grès et penser que la fatigue d'une pareille marche devait l'induire à trouver le chemin très-long.

Les Grès (c'est un rocher de grès) forment bien encore trois sauts, mais qui ne répondent pas à ce que le Père dit de la chute aux Trois Montagnes. Juger cette question difficile est chose déli-

cate ; cependant, après avoir pesé chaque considération, nous n'hésitons pas à croire que là devait se trouver l'une de ces merveilles des siècles écoulés dont le Niagara et le Sha8inigan nous offrent encore des exemples.

Il n'est pas possible de confondre le point d'arrêt de la première journée avec le Sha8inigan, comme on l'a cru. La distance est trop grande. C'est entre la Gabelle et les Grès qu'il faut s'arrêter. De là, si l'on examine le pays en remontant, on découvre la possibilité d'une obstruction de la rivière quelque part aux Grès.

Cette chute d'eau qui "bouche le passage," n'est plus un simple rapide ou précipice aux yeux du missionnaire, c'est un phénomène qu'il considère bien au dessus de ceux qu'il a vus la première journée. Il s'y arrête avec une sorte de complaisance et en donne la description, ce qui ne lui arrive que deux fois dans le cours de son voyage. Donc, entre les Trois-Rivières et ce lieu, il n'avait rencontré encore aucun saut digne d'être appelé du nom de "premier saut," comme on le verra par une phrase de la Mère de l'Incarnation.

Figurons-nous la chute des Grès très-élevée. La rivière s'en trouverait bouchée, et le niveau de l'eau en amont exhaussé d'autant, à cause des rivages qui l'encaissent. Voilà comment cette baie de Sha8inigan, si agréable par son encadrement a l'air d'être à sec : il fut un temps où ses eaux se maintenaient à cinquante et peut-être cent pieds au dessus du niveau actuel, diminuant en proportion (remarquons-le) le saut aujourd'hui si terrible de la grande chute de ce nom.

Lorsque l'on parcourt la lettre de la Mère de l'Incarnation, écrite douze ans plus tard, on comprend que les tremblements de terre ont rendu méconnaissable une partie des lieux décrits par notre missionnaire.

A part la mention déjà faite du spectacle de bouleversements que présentent les rives du bas Saint-Maurice, citons les côtes de Saint Barnabé et l'île aux Tourtes, un peu au dessus des Grès, qui montre par sa position et par l'aspect du rivage voisin, qu'elle a glissé de la terre ferme dans la rivière.

Nous voyons par le *Journal* des Jésuites que trois ou quatre années avant le cataclysme de 1663, les Français des Trois-Rivières allaient en traite "vers le premier saut." Une vingtaine d'année après, on cite le saut de la Gabelle ou de la Verendrye (1) endroit où se faisait la traite.

(1) La Verendrye découvrit le Manitoba ; à l'époque dont nous parlons ci-haut, son père était gouverneur des Trois-Rivières.

Une lettre écrite des Trois-Rivières, en 1663, à la suite du tremblement de terre, porte : “ A cinq ou six lieues (1) dans le fleuve des Trois-Rivières, (2) les côtes de part et d’autre de la rivière, quatre fois plus hautes que celles d’ici (3) ont été enlevées de leurs fondements, déracinées jusqu’au niveau de l’eau, dans l’étendue d’environ deux lieues en longueur (4) et de plus de dix arpents en profondeur ” La *Relation* de la même année constate que “ à cinq ou six lieues du bourg des Trois-Rivières, dans le fleuve de ce nom, les côtes qui bordent la rivière de part et d’autre et qui étaient d’une prodigieuse hauteur, sont aplanies. Ces deux montagnes avec toutes leurs forêts ayant été renversées dans la rivière.” Trois mois après, les eaux étaient encore toutes boueuses en arrivant au Saint-Laurent. Une communication écrite des Trois-Rivières à la même époque à quelqu’un de Québec, dit : “ Plusieurs sauts (5) sont aplanis ; plusieurs rivières ne paraissent plus.”

Qu’il ait existé aux Grès, en 1651, une cataracte extraordinaire, c’est ce qui nous paraît évident et c’est, croyons-nous, de celle-là que s’occupait la Mère de l’Incarnation lorsque douze ans plus tard (1663), parlant de l’effet des tremblements de terre, dans le Saint-Maurice, elle écrivait : “ Le premier saut (6) si renommé n’est plus, étant tout à fait aplani.” Ce premier saut si renommé ne peut être que le premier décrit par le Père Buteux ; nous ne pouvons nous persuader que ce soit le Shaşinigan puisque les explications mêmes du Père nous montrent qu’il a dû camper la première nuit entre la Gabelle et les Grès et que, à une lieue de là, il a rencontré cette chute si remarquable qu’il croit devoir la décrire. Et puis le Shaşinigan n’est pas aplani, tant s’en faut.

Les deux lieues de côtes bouleversées par les “ tremble-terre ” de 1663 commencent au bas des Grès pour finir à Shaşinigan ; la chose est visible.

La coutume des Français n’était pas alors de parler de ces curiosités naturelles, les chutes. On en est surpris. Trois années avant le voyage du Père Buteux, le Père Ragueneau s’était décidé à décrire un peu le Niagara, connu longtemps avant cette date.

(1) A cinq lieues c’est la Gabelle ; à cinq lieues et un tiers les Grès

(2) On appelait ainsi le Saint-Maurice, voir la *Revue Canadienne*, 1869, p. 641.

(3) Ici, aux Trois-Rivières, sur le Platon, la Table, ou le cap Metaberoutin.

(4) En longueur, le long de la rivière.

(5) Les Hêtres doivent être de ce nombre.

(6) Sur sa carte de 1612. Champlain indique un saut à l’endroit où se trouvent les Grès ou Shaşinigan.

Ayant donc passé les Grès, le Père Buteux continue son journal :

“ Suivaient, environ de lieue en lieue, trois autres sauts d'une prodigieuse hauteur, par lesquels la rivière se décharge avec un bruit horrible et d'une étrange iupétuosité. C'est par ces lieux pleins d'horreur qu'il nous fallait marcher ou plutôt se traîner. Enfin, après onze heures de marche nous nous arrêtâmes au haut d'une montagne très-difficile à surmonter. ” C'est la fin de la deuxième journée.

Les trois sauts d'une prodigieuse hauteur qui se succèdent environ de lieue en lieue, sont faciles à reconnaître pour le Sha8inigan, les Hêtres et la Grande-Mère.

Sha8inigan a subi des transformations par suite des secousses du sol. Un amas de gros blocs de pierre couvre le bas de la chute. Ces masses ont dû se détacher de la montagne sous l'effet d'un ébranlement souterrain. Il reste à la cascade une élévation de cent cinquante pieds; dans l'ordre des merveilles de ce genre, elle vient après le Niagara. Cependant, s'il faut en croire les textes que nous avons cités, “ le premier saut si renommé ” (les Grès) aurait été plus remarquable que le Sha8inigan.

Si nos conjectures sont fondées c'est au portage de Sha8inigan que le Père Buteux fut tué à son deuxième voyage, l'année 1652.

Les Hêtres ne sont plus qu'un rapide très-fort. C'est là que périt dans notre siècle le révérend M. Harper, missionnaire des Têtes de Boule.

La Grande-Mère, magnifique chute, divisée en deux par une aiguille de roche, complète la série des trois sauts échelonnés environ de lieue en lieue à partir des Grès. La montagne qui servit de station de repos le soir du deuxième jour est tout proche, et porte le même nom que la chute. Le récit du troisième jour prouve aussi que le départ eut lieu ce matin-là de la montagne de la Grande-Mère; mais nous ne suivrons pas le Père dans la suite de son périlleux voyage.

En voilà assez pour donner à ceux qui étudient les petits faits de l'histoire, un point d'observation touchant l'aspect qu'a dû avoir le bas Saint-Maurice au temps de la découverte du Canada.

BENJAMIN SULTE.

ORIGINE DES ACADIENS.

(Suite.)

D'un autre côté, les Abénaquis qui n'avaient pas cessé de courir sus aux Anglais, qu'on trouvait toujours à la brèche, attaquant lorsqu'ils n'étaient pas attaqués, voyaient leurs rangs s'éclaircir d'année en année. Le fils de St. Castin n'avait pu, en 1710, en rassembler qu'une quarantaine pour investir Port Royal occupé par les Anglais.

Cependant, quelques années de repos leur permirent de refaire en quelque sorte leurs forces épuisées. Lorsqu'en 1720 les Anglo-Américains résolurent de s'établir sur leur territoire, ils les trouvèrent si déterminés et si redoutables qu'ils n'osèrent pas poursuivre leur dessein. Perdant tout espoir de les intimider, n'osant pas les provoquer à une nouvelle guerre, ils eurent recours à la séduction. L'église du canton de Norridge wook (1) avait été incendiée dans la dernière guerre, et la tribu était trop pauvre pour la rebâtir. Le gouverneur de Boston vit là un moyen infail- lible de détacher les Abénaquis de la cause des Français et de les gagner à la sienne. Il les assembla et leur proposa de rebâtir leur chapelle à ses frais et dépens, pourvu toutefois qu'elle fut desservie par un ministre protestant. Malheureusement pour lui, ces sauvages avaient été depuis trente ans l'objet du dévouement et de la charité du Père Raslé, et leur Patriarche, comme ils l'appelaient toujours, était encore avec eux ou à la veille d'y revenir. Le gouverneur eut la douleur de voir son offre rejetée avec indignation, et le chef indien lui tenir ce langage :—

“ Ta parole m'étonne; et je t'admire dans la proposition que tu me fais. Quand tu es venu ici, tu m'as vu longtemps avant

(1) Sur la rivière Kennébec.

“ le gouverneur français. Ni ceux qui t’ont précédé, ni tes minis-
 “ tres ne m’ont jamais parlé de la prière ni du Grand-Génie. Ils
 “ ont vu mes pelleteries, mes peaux de castor et d’original ; et c’est
 “ à quoi ils ont uniquement pensé. C’est ce qu’ils ont recherché
 “ avec empressement. Je ne pouvais pas leur en fournir assez ;
 “ quand je leur en apportais beaucoup j’étais leur grand ami, voi-
 “ là tout. Au contraire, mon canot s’étant un jour égaré, je per-
 “ dis ma route ; j’errai longtemps jusqu’à ce qu’enfin j’abordai
 “ près de Québec, dans un grand village d’Algonquins où il y
 “ avait des robes noires. J’étais à peine arrivé qu’une robe noire
 “ vint me trouver. J’étais chargé de pelleteries ; la robe noire
 “ française ne daigna pas même les regarder. Il me parla aus-
 “ sitôt du Grand-Génie, du paradis, de l’enfer et de la prière qui
 “ est le seul chemin pour aller au ciel. Je l’écoutai avec plaisir,
 “ et je restai longtemps dans le village pour l’entendre. La prière
 “ me plut ; je demandai le baptême, et je le reçus. Ensuite je re-
 “ tourne au pays, et je raconte ce qui est arrivé. On envie mon
 “ bonheur, on veut le partager. On part pour aller trouver la robe
 “ noire et lui demander le baptême. C’est ainsi que le Français a
 “ agi envers moi. Si, dès que tu m’as vu, tu m’avais parlé de
 “ la prière, j’aurais eu le malheur de prier comme toi, car je
 “ n’étais pas capable de démêler si ta prière était bonne. Ainsi
 “ je te dis que je tiens la prière du Français ; je l’aime, et je la
 “ conserverai jusqu’à ce que la terre brûle et finisse. Garde donc
 “ tes ouvriers, ton argent et ton ministre : je ne t’en parle plus. Je
 “ dirai au gouverneur français, mon père, de m’en envoyer.”

Rebuté de ce côté là, le gouverneur crut devoir leur envoyer
 néanmoins le missionnaire promis, Elliot, persuadé que la parole
 de l’apôtre puritain ferait le miracle que ses promesses n’avaient pu
 opérer. Elliot, malheureusement, se trouvant en présence du
 Père Raslé, eut la mauvaise inspiration d’ouvrir son apostolat par
 une controverse avec le missionnaire catholique sur le culte des
 images. Hué et chassé par les Abénaquis, le Révérend Ministre
 ne trouva d’autres soulagements à sa misère, que d’aller à Boston
 convaincre ses confrères de l’importance d’ôter à ses pauvres in-
 diens, par quelque moyen que ce fût, ce jésuite “ papiste ” et
 “ idolâtre.”

Les paroles du ministre puritain ne tombèrent pas dans une terre
 ingrate. Le gouverneur du Massachusetts mit à prix la tête du
 père Raslé, “ ennemi du genre humain,” et lança sur Norridge-
 wook un corps de deux cents hommes pour se saisir du mission-
 naire mort ou vif. Le coup manqua. Mais le gouverneur fut
 consolé par une autre capture, celle du fils de St. Castin, traitre-

sement pris dans un pourparler de paix et traîné comme criminel à Boston. Nouvelles prises d'armes par les Abénaquis et nouveaux succès. Furieux de ces échecs, les Bostonais jurèrent de se venger sur le Père Raslé qu'ils considéraient comme l'auteur de tous leurs revers. Et cependant le Père Raslé, depuis 1720, avait deux ou trois fois empêché les Abénaquis, sur lesquels il avait une autorité souveraine, de porter aux comptoirs anglais de la rivière Kennébec le coup que l'enlèvement de St. Castin avait rendu inévitable.

Le 23 août 1724, onze cents hommes, Anglais et Iroquois, se glissèrent furtivement jusqu'au cœur même de Norridgewook, et donnèrent le signal de l'attaque par une décharge de mousqueterie. Les Abénaquis n'avaient que cinquante guerriers au village. Sans espoir de vaincre, ils se jetèrent néanmoins sur les assaillants pour donner aux femmes et aux enfants le temps de fuir. Les cris, le tumulte, la confusion étaient horribles. Le Père Raslé comprenant le dessein des Anglais, s'avança au-devant d'eux pour attirer de son côté leurs coups, et sauver son cher troupeau. Mille balles le frappèrent aussitôt. Sept Abénaquis, accourus à son secours, tombèrent à ses côtés. Les vainqueurs pillèrent la bourgade, brûlèrent la petite chapelle après avoir profané les vases et les espèces consacrés, et se ruant sur le martyr étendu au pied de la croix qu'il avait plantée, ils s'acharnèrent à mutiler son corps, brisant les os de ses jambes et souillant ses yeux et sa bouche d'une manière horrible.

Cet acte d'inhumaine barbarie jeta les Abénaquis dans une guerre désespérée qui ne se termina qu'en 1727. Trop faibles pour tenir tête plus longtemps, par eux seuls, aux troupes anglaises, et n'osant plus compter sur la France, ils continuèrent à émigrer au Canada, à Bécancourt et à St. François, où les avaient devancés un nombre de leurs frères.

Les sauvages de l'Acadie proprement dite, les Souriquois et les Micmacs, ne se relevèrent pas, non plus que les Abénaquis, après 1710, tant leur affaïssement avait été profond. En 1739 ils n'étaient que 200 dans toute la Nouvelle-Ecosse, 80 au Cap Breton, 197 à Miramichy et 60 à Ristigouche (1). Depuis que le pays était passé à l'Angleterre, et qu'ils ne combattaient plus à côté des Français, ils s'étaient retirés dans les bois, étaient devenus taciturnes, farouches et intraitables. La religion et la haine des Anglais les retenaient encore attachés aux Acadiens, mais non plus de l'attachement d'autrefois. Dans leur sombre haine ils les confondaient quelques fois avec leurs vainqueurs et loin de con-

(1) Entre le Canada et le Nouveau-Brunswick : Ferland vol. II, pp. 473-4.

tracter aucun mariage avec eux, ils étaient devenus pour les femmes et les enfants surtout, un sujet d'appréhension et de terreur (1).

Une autre considération non moins convaincante, peut-être vient à l'appui du fait qu'il ne se contracta aucun mariage entre les deux races après 1743 : c'est la présence des missionnaires au milieu des Acadiens. Chaque village avait un ou plusieurs missionnaires ; les PP. Justinien Durand, Daudin, Godalie, Félix, Breslay, Gaulins, Charlemagne et autres qu'il est inutile de nommer, y étaient entretenus par l'Evêque de Québec. Sous leur direction le peuple acadien devint remarquable par toute l'Amérique pour ses vertus sociales, ses mœurs simples et pures, sa sobriété, son affection de la famille et son attachement à la religion. Raynal a fait à son sujet un livre qui ressemble plutôt à un poème champêtre ou à la description de quelque couvent de chrétiens primitifs, qu'à un tableau des mœurs d'une nation au dix-huitième siècle ; et le délicieux poème de Longfellow, *Evangeline*, est entre les mains de tout le monde. MM. Rameau et Moreau ont également écrit sur la vie intime du peuple acadien des pages très sympathiques (2).

Pour quiconque à lu ces auteurs, il demeure de la dernière évidence que le peuple acadien n'a rien eu de commun avec les Micmacs après 1713. On me saura gré de m'abstenir d'entrer dans aucun détail à ce sujet, par la considération que MM. Rameau, Moreau, Raynal, Longfellow et Haliburton sont entre les mains de tous ceux qui gardent un souvenir pour les proscrits de 1755.

S'il fallait d'autres preuves, plus fortes encore peut-être, pour prouver ce qui est évident déjà, je produirais le témoignage des gouverneurs anglais eux-mêmes. Dans les lettres privées qu'ils écrivaient à leurs amis et à leurs supérieurs, dans les rapports détaillés qu'ils faisaient plusieurs fois par an, quelques fois tous les mois, au gouvernement britannique, lettres et rapports sur chacun desquels les habitants et les missionnaires étaient accusés d'entretenir les sauvages dans un esprit hostile au gouvernement, je n'ai trouvé aucune imputation ni insinuation dans le sens de mariages mixtes. Assurément les gouverneurs n'auraient pas caché un fait qui eut du coup donné plein poids à leurs autres accusations, et jeté du discrédit sur tous les Acadiens

(1) C'est ainsi qu'en 1732 des Acadiens des Mines furent maltraités par eux pour avoir travaillé à des magasins que le gouvernement faisait bâtir, entre autres un certain René LeBlanc. Lettre du gouverneur Armstrong au cabinet de Londres. Ferland dit qu'ils enlevaient même quelquefois des bestiaux en plein jour, vol. II. p. 474.

(2) M. Rameau, pp. 90 à 168, etc.
M. Moreau, pp. 287 à 298.

Il est vrai qu'en 1713 ou 1714 un colonel anglais, Vetch, écrivit aux Lords que les Acadiens étaient mêlés de sang (*intermarried*) avec les indiens ; mais cette imputation, outre qu'elle est énoncée d'une manière générale, sans détail ni preuve, s'explique par le fait que les Anglais nouvellement installés à Port Royal, ne connaissaient pas encore la nature des relations entre les sauvages et les Acadiens, et jugeaient de leur proximité consanguine par l'importance des coups qu'ils en avaient reçus même après la prise du fort (1). C'est la même illusion qui avait fait prendre à Mather, en 1690, trois détachements Canadiens pour autant de Métis.

Cependant, parmi les accusations de tous genres contre les Acadiens, que chaque vaisseau laissant la rade d'Annapolis portait au gouvernement Britannique, il en est une surtout qui laissait chaque fois une impression profonde sur les lords anglais et dont les Acadiens ne sauraient être disculpés : c'était d'être devenus riches et nombreux. Il est vrai que cette aisance était le fruit de leur industrie, et cette multiplication de leur race le résultat de leurs bonnes mœurs ; mais les Anglais venaient de fonder Halifax (1749) et à l'aspect de l'opulence des Acadiens, ils étaient tous demeurés convaincus qu'il serait plus commode de tomber sur des terres cultivées, des marais desséchés, des villages tout bâtis, que de dessécher eux-mêmes des marais, défricher des terres et bâtir des villages. Ils ne manquaient pas d'ailleurs de motifs très légitimes pour déposséder les Acadiens de leurs propriétés. Le gouverneur Philipps ne les avait-il pas accusés d'être " une peste, un embar-
" ras dans le pays plutôt qu'un avantage, étant orgueilleux, pares-
" seux, opiniâtres, intraitables, inhabiles à l'agriculture ; de n'a-
" voir pas tous ensemble déboisé, dans près d'un siècle, 300 acres
" de terres," et surtout d'être des *papistes* ? " (2)

Toutes les lettres des gouverneurs d'Annapolis écrites depuis le jour du traité d'Utrecht jusqu'à l'expatriation de 1755, ne sont qu'une série d'accusations contre les Acadiens. Ils sont catholiques romains, papistes ; ils ont recours à leurs prêtres dans leurs différends ; leurs prêtres prennent sur eux de rendre la justice parmi leurs ouailles : tout ceci c'est autant de crimes capitaux. Les sauvages, sur les instigations de quelques traiteurs anglais, Winnet et autres, maltraitent-ils quelques mineurs anglais vers Chignectou et les Acadiens qui travaillent avec eux : les Acadiens

(1) Après la prise du Port Royal par Nicholson, le jeune St. Castin avec 40 sauvages extermina un détachement de 60 à 75 anglais.

(2) Lettre de Philipps au bureau de commerce, datée 3 août 1734.

seuls sont coupables aux yeux du gouverneur Armstrong qui les accuse à Londres. D'autres sauvages, de leur mouvement ou sur les incitations du gouverneur de Louisbourg, St. Ovide, pillent quelques bâtiments de pêche anglais dans le port de Chédabouctou : l'imputation de ce crime retombe encore sur les Acadiens. Lorsque les gouverneurs ne peuvent plus trouver de griefs, ni semblants de griefs contre eux, ils donnent à leurs actions les plus vertueuses et les plus loyales, un motif, une intention criminels. C'est ce que fait Armstrong dans une lettre au duc de New-Castle, datée 8 décembre 1735, pour ne citer qu'un exemple : " Les habitants de la Baie-Fundy, tout le long de la côte, sont très disposés à l'obéissance, mais j'ai grand sujet de croire que cette *soumission a un but politique.*" Mais Philipps découvre au secrétaire Craggs un crime bien plus grand encore, un crime dont il fallait à tout prix prévenir les suites, et qui est la justification des rigueurs inouïes des autorités anglaises dans le grand drame de 1755. " Etant tous réunis en un corps, " écrit-il, et ayant les sauvages pour favoriser leur retraite, " ils peuvent s'en aller par la Baie-Verte et emporter avec eux leurs effets et détruire ce qu'ils laisseront." Emporter avec eux leurs effets ! (1). Pour le coup leur crime est sans pardon et leur condamnation inévitable. •

Restait une difficulté, celle de la fable des souris : qui mettra la clochette au cou du chat ? Les Acadiens étaient nombreux. Ils étaient paisibles, il est vrai ; mais une réminiscence de 1704 et 1707 remplissait l'imagination des Anglais de mille fantômes, leur donnait mille cauchemars moins rassurants les uns que les autres. Attaquer les Acadiens en face, c'était s'exposer à quelque balle ennemie, à quelque coup de hache, à un fiasco judiciaire. On trouva un autre expédient qui fut adopté aussitôt. C'était de dresser un guet-apens. Les Acadiens avaient prêté le serment d'allégeance ; ils étaient sans appréhension de la part des autorités ; on était en pleine paix : un guet-apens devait réussir, les Acadiens ne pouvaient manquer d'y tomber. Il s'agissait surtout de surprendre les hommes et de les mettre hors d'état d'agir. Pour les femmes et les enfants, les militaires anglais se faisaient forts de s'en rendre maître ensuite. Voici comment on procéda. Le gouverneur Lawrence, par l'entremise de deux lieutenants dignes de lui, le colonel Windslow et le capitaine Murray, lança la proclamation suivante :—

(1) Lettre de Philipps au Secrétaire Craggs, *Nova Scotia Archives*, p. 1734.

“ Aux habitants du district de Grand-Pré, les Mines, rivière aux Canards, etc ; vieux et jeunes, hommes et jeunes gens.

“ Attendu que Son Excellence le Gouverneur nous a fait part de sa récente détermination au sujet de la proposition faite aux habitants, et nous a ordonné de la leur communiquer en personne, Son Excellence désirant que chacun d’iceux connaisse bien les intentions de Sa Majesté, lesquelles intentions il nous a aussi ordonné de leur communiquer telles qu’elles lui ont été données ; c’est pourquoi nous ordonnons et enjoignons strictement, par ces présentes, à tous les habitants du district plus haut nommé, aussi bien qu’à tous ceux des autres districts (adjoignants,) tant vieillards que jeunes gens, ainsi que tous les garçons de dix ans, de se rendre à l’église du Grand-Pré, vendredi le cinq du courant, à trois heures de l’après-midi, afin que nous puissions leur faire part de ce qu’il nous a été ordonné de leur communiquer ; aucune excuse ne sera admise pour aucun prétexte que ce soit, sous peine de confiscation de biens meubles et effets, à défaut de propriétés foncières. Donné à Grand-Pré, 2 décembre, 1755, 29me. année du règne de Sa Majesté.”

JOHN WINDSLOW.

Cette proclamation, obscure, dissimulée et impérieuse, avait toutes les qualités désirables pour produire son effet ; et le lieu de l’entrevue, l’église, semblait aux Acadiens une garantie de la bonne foi des représentants de Sa Majesté à laquelle ils avaient tous juré fidélité.

Cependant le guet-apens n’eut pas partout un égal succès. Les Acadiens n’étaient pas sans connaître les dispositions des autorités anglaises à leur égard : plusieurs de leurs prêtres emprisonnés et bannis ; des menaces de tous genres faites par les gouverneurs, et souvent demeurées sans effet ; de nouveaux navires et un renfort de soldats récemment arrivés, tout ceci n’annonçait rien de bon. Une bonne partie des habitants de la rivière Annapolis, de Beaubassin et de Cobéguit préférèrent s’enfuir dans les bois ou passer la frontière que d’aller entendre “ les intentions ” de Sa Majesté.

Mais le district des Mines (Grand-Pré, la Rivière aux Canards etc.) le plus riche, le plus populeux, le plus important de toute l’Acadie, celui contre lequel on avait employé le plus de dissimulation et de précaution, tomba tout entier dans le piège.

Rien de plus douloureux dans l’histoire que le sort de cette population paisible arrachée à ses foyers, les pères séparés de leurs épouses, les frères de leurs sœurs, les mères de leurs enfants, puis

jetés sur différents navires et lancés au quatre vents du ciel, sans avoir eu la consolation de s'embrasser une dernière fois, de se dire un dernier adieu, sans espoir de se revoir jamais. Rien de plus lâche que le sang-froid avec lequel fut dressé ce guet-apens, de plus vil que ce motif de l'action, de plus révoltant que les détails de la séparation et de l'embarquement. Personne ne saurait lire, dans Haliburton ou M. Rameau, la narration de cette infamie, fût-on barbare ou exécuteur de hautes œuvres, sans jeter une larme aux victimes, une malédiction aux bourreaux.

XII—DE 1755 JUSQU'A NOS JOURS.

Le nombre des Acadiens faits prisonniers et jetés dans les colonies anglaises ou ailleurs s'élevait à 6 ou 7,000, dont 4,000 environ avaient été pris dans le district des Mines, ou Grand-Pré (1). Les autres étaient des habitants de la rivière Annapolis, de Beaubassin et autres villages de la Baie Fundy.

Voici en autant que j'ai pu le vérifier, et cela avec l'aide surtout de M. Rameau, ce que devinrent les Acadiens qui échappèrent aux Anglais, et la destinée de ceux qui furent fait prisonniers.

A l'époque de l'expatriation, les limites des possessions anglaises et françaises en Acadie, n'étaient pas encore bien déterminées. L'autorité du gouverneur d'Annapolis s'étendait sur la Nouvelle-Ecosse proprement dite, c'est-à-dire sur le territoire compris entre le Cap Sable, le Cap Canceau ou Chedabouctou, et une ligne tirée d'Amherst à la Baie Verte. Le pays situé au nord-ouest de cette ligne, aujourd'hui le Nouveau-Brunswick, et l'île située à l'est du passage Canceau ou Fronsac, l'île du Cap Breton, ainsi que l'île St. Jean, appartenaient à la France et relevaient en partie du gouvernement de Québec. C'est en passant de l'autre côté de ces limites qu'un certain nombre d'Acadiens, ceux de Beaubassin et des environs, échappèrent aux Anglais. Encore furent-ils poursuivis jusqu'à Beauséjour. De Beauséjour ils se replièrent vers Mem-

(1) Les Anglais enlevèrent des Mines seulement, 2,000 bœufs, 3,000 vaches, 5,000 veaux, 1,200 moutons, 800 cochons et 600 chevaux. Ceci peut donner une idée de l'aisance des Acadiens et du motif principal par lequel les Anglais étaient mus. Les terres furent ensuite données à des nationaux qu'on fit venir du Massachusetts, du Connecticut, etc. Dans le même temps, les malheureux Acadiens jetés sur les côtes de la Nouvelle Angleterre mouraient de faim par centaines à la porte de ceux-là mêmes auxquels on donnait leurs terres. En plusieurs endroits on les repoussa à la haute mer pour les y voir périr, ailleurs ils furent jetés en prison; et à Philadelphie on essaya de vendre comme esclaves, sur le marché des nègres, 450 Acadiens naufragés près de cette ville.

ramcook, Petitcodiac, Chipoudy Gédaique, (1) Miramichi et l'île St. Jean. De Boishébert avec cent cinquante ou deux cents hommes se joignit à eux. Attaqué dans le fort de la rivière St. Jean par trois navires anglais, il avait mis le feu à la place qu'il ne pouvait défendre, et était venu avec ses soldats se mettre à la tête des Acadiens réfugiés à Gédaique. Les femmes se retirèrent dans les forêts, et Boishébert se mit à harceler les Anglais autant que le pouvaient faire des hommes mal armés et brisés par le malheur.

Lorsque l'orage fut passé, que les Anglais, contents de leurs faits d'armes, se partageaient bravement les dépouilles des proscrits, les Acadiens, perdant tout espoir de recouvrer leurs biens, se répandirent sur les côtes du Golfe St. Laurent, dans les villages déjà établis, en fondèrent de nouveaux établissements. C'est ainsi que se sont formés les paroisses acadiennes situées depuis la Baie Verte, jusqu'à Miramichi et la Baie des Chaleurs, et dont la plupart existent encore aujourd'hui. Celles qui étaient établies avant 1755, Memramcook, Pétitcodiac, Beauséjour, Tintamarre, Gédaique, Miramichi, avaient pour fondateurs et habitants des émigrés des Mines, de Cobéguait, de Beaubassin, surtout, et quelques-uns de la rivière Annapolis. Les familles venues de cette dernière place étaient en très petit nombre; j'y trouve des Blanchard, Girrouard, Le-Blanc, Levron, Dupuys et Poiriers, *pas un seul Martin*. Les Martin qu'il y avait étaient venus, selon toutes les apparences, de Beaubassin ou des Mines; ils étaient au nombre de 7, dont 3 à Chipoudie, 1 à Beauséjour et 3 à Petitcodiac, De ces trois villages les deux premiers sont aujourd'hui anglais.

Les réfugiés qui, de Gédaique et de Miramichi, traversèrent à l'île St. Jean, y trouvèrent plus de 3,000 de leurs compatriotes, Acadiens émigrés et Français établis déjà depuis assez longtemps (2) en divers endroits (3). Quoique les Anglais, quelques années plus tard entre 1760 et 1770, aient dépeuplé l'île des neuf-dixièmes de la population sans que nous sachions ce que sont devenus les pros-

(1) Aujourd'hui Grandigue, à six milles au nord de Shédiac.

(2) En 1720, il y avait déjà fixées à Port Royal (près de Charlottetown) 14 familles venues de Bretagne, de Normandie, de Saintonge et deux familles Acadienne *Hache* dit *Galand* et *Martin*. En 1735, il y avait 21 familles originaires de la Normandie; 7 de Saintonge; 4 de Gascogne; 4 du Béarn; 3 de Bretagne; 2 du Canada, et 35 de l'Acadie, dont 3 Martin. Aucun de ces Martin ne venait de la rivière Annapolis. C'est ce qu'il appert par les correspondances et rapports des gouverneurs anglais. Voir *Nova-Scotia archives* p. 48, etc.

(3) A Pointe Prime, Grand Anse, le Marais, Grand-Ruisseau, rivière du Nord, rivière du Nord-Est, Havre St. Pierre, les Etangs, Malpec, Bédec, rivière de la Traverse, Point; de l'Est, Port Lajoie, etc.

crits ou les victimes (1), un fait demeure certain, c'est que les Acadiens que nous y trouvons aujourd'hui, ne descendent pas des colons primitifs, mais des réfugiés de la Nouvelle-Ecosse.

Les Acadiens qui tombèrent entre les mains des soldats anglais en 1755, ceux des Mines au nombre de 4,000, ceux de la rivière Annapolis au nombre de 1,300 ou peut-être plus, et 1500 à 1800 enlevées à Beaubassin et autres villages moins populeux, furent jetés dans les colonies anglaises.

Un convoi de 1500 personnes fut dirigé sur la Virginie. Repoussés des côtes et des havres, ils furent ramenés en Angleterre et dispersés à Liverpool, Southampton, Penryn et Bristol. En 1762 le duc de Nivernais envoya, pour s'enquérir d'eux en Angleterre, M. de la Rochette. Il n'y en restait plus que 786 vivants. Le gouvernement leur permit de passer en France l'année suivante. Le Duc Descars en accueillit un grand nombre qu'il installa sur sa terre de Montoiron, les communes d'Archigny, au pays Chatelleraud. Les autres passèrent à Belle-Ile-en-Mer. Peut-être quelques uns d'entre eux furent-ils expédiés à St. Domingue, à la Martinique, aux Iles St Pierre et Miquelon avec leurs frères de Louisbourg qui, déportés en France par les Anglais en 1745 et en 1749, y furent envoyés au nombre de 500, et à Cayenne, au nombre de 100 personnes environ. Il y en eut de dispersé jusqu'à l'île Corse, dans la Méditerranée, et à la Guyane dans l'Amérique du Sud.

Un autre convoi d'Acadiens avait été débarqué au Maryland, 3,200 prisonniers environ. Une partie s'établit aux environs d'Annapolis, capitale de l'Etat, et le reste passa à la Louisiane qui alors appartenait à la France. Ils furent rejoints dans cette colonie par un nombre assez considérable de leurs compatriotes venant de la Georgie. Ces derniers avaient été envoyés d'abord au nombre de 2,000 vers la Caroline, et repoussés de là à haute mer. Les Américains trouvaient leur compte à chasser de leurs villes et de leurs rivages ces proscrits qu'à grands frais ils avaient enlevés de leurs paisibles villages pour s'emparer de leurs terres, de leurs troupeaux et de leurs biens : ils étaient maintenant sans ressource et sans pain.

(1) M. Rameau est d'opinion qu'une partie d'entre eux s'étaient retirés au Cap Breton et à la Baie des Chaleurs, aux premières rumeurs de l'arrivée des navires anglais, échappant ainsi à l'enlèvement général. En comparant les noms des Acadiens qui résident aujourd'hui au Cap Breton et à la Baie des Chaleurs avec les noms de ceux qui habitaient l'île à la date probable de leur déportation, j'ai obtenu la conviction qu'un bien petit nombre de ces proscrits ont jamais gagné le Cap Breton, ou la Baie des Chaleurs, ni aucune partie du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse. Que sont-ils devenus? Mystère! Ils étaient près de 8,000.

Sur les 2,000 déportés que nous venons de voir longeant les côtes de la Caroline, 900 parvinrent à se rendre maître de leurs navires. Ils revinrent à la rivière St. Jean où ils trouvèrent de Boishébert et s'employèrent pendant quelque temps à donner la chasse aux Anglais. Mais leur nombre s'étant accru de malheureux qu'ils arrachaient aux Anglais, ou qui venaient d'eux-mêmes les rejoindre, ils manquèrent bientôt de vivres et de toutes choses nécessaires à la vie. La plupart d'entre eux, (parmi lesquels je vois des Denys, des Dugas, des Guilbaud, des Gourdeau, etc.,) se rendirent au Canada. Ceux qui restèrent remontèrent la rivière jusqu'à Ecoupag, aujourd'hui Frédéricton, où il y avait un établissement acadien déjà ancien mais peu important. Ce surcroît de population amena la disette dans le village. Pour éviter la famine, un certain nombre d'entre les proscrits furent contraints bientôt de reprendre encore le chemin de l'exil. Cette fois ils se dirigèrent au Canada.

Frédéricton, grâce à l'énergie des Acadiens qui croyaient avoir trouvé enfin un abri—étant au milieu des bois—contre leurs persécuteurs, devint en peu de temps florissant et prospère. Mais un loup rôdait autour de la bergerie. S'il laissait en tranquillité le troupeau, c'était pour donner aux agneaux le temps d'engraisser et de croître, et parce qu'il était lui-même présentement gorgé de victimes. En 1784, les Anglais vinrent de nouveau déposséder de leurs terres et habitations ces infortunés et courageux colons, qu'ils chassèrent " dans un désert sauvage, au centre des montagnes du Nouveau-Brunswick et du Maine, à vingt-cinq ou trente lieues de toute contrée habitée " (Rameau). Ce désert s'est transformé depuis en un vaste établissement acadien nommé Madawaska.

Un quatrième envoi, composé uniquement de ceux de la rivière Annapolis, avait été transporté à Boston. Plus heureux que leurs compagnons d'exil, on leur permit, en 1763, de revenir, non pas sur leurs terres, mais sur une partie déserte de la Nouvelle-Ecosse, dans le comté Digby. Ils trouvèrent sur ces côtes rocheuses et arides un certain nombre de leurs compatriotes d'Annapolis également qui s'étaient soustraits aux recherches des Anglais, en se tenant longtemps cachés dans les bois et qui vivaient de pêche, n'osant pas se livrer à l'agriculture. Ils s'établirent tous ensemble le long de ces côtes jusqu'au Cap-Sable et sont devenus les ancêtres des Acadiens que nous y trouvons aujourd'hui.

Après la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre (1763,) 418 Acadiens que le vent de la proscription avait jetés à New-York, furent envoyés de là à St. Domingue, aux Antilles. Il en demeura un certain nombre dans la ville ou aux environs de

New-York. M. Rameau pense qu'ils avaient été pris à l'Île St. Jean.

La majorité des habitants de Beaubassin, de Cobéguit et des autres établissements de la Baie Fundy, à l'exception des Mines, avaient échappé aux Anglais. Le plus grand nombre, comme nous l'avons vu, s'était sauvé du côté de Beauséjour et répandu à Memramcook, Gédéaïque, l'Île St. Jean, sur les côtes de la Baie des Chaleurs et jusqu'au Canada. Quelques-uns cependant réussirent à passer les jours d'orage sans laisser le sol de la Nouvelle-Ecosse, les bois leur servant, comme à ceux de Port Royal, de lieu de refuge.....et de souffrance. Pour eux, la forêt humide et malsaine le printemps et l'automne, glaciale et couverte de neige pendant cinq mois de l'hiver, était un privilège enviable au prix de l'exil amer et sombre. Ils pouvaient au moins donner leurs soins et quelques consolations à ceux qui souffraient, une épouse, des enfants (1) ; tandis que les autres étaient séparés de ces êtres chéris, sans espoir de les retrouver jamais, sans savoir inquiétude, plus dure que la mort, si quelque ami était auprès d'eux pour les consoler, ou s'ils avaient péri de misère et de faim ; peut-être étaient-ils encoire dans le fond des vaisseaux, peut-être dans les bois, peut-être vendus en esclavage ?

Peu-à-peu ils se hasardèrent à sortir de leurs retraites, et se fixèrent vers le nord et l'est de la Nouvelle-Ecosse. Ils furent rejoints pendant quelques années par des déportés qui revenaient isolément, soit pour mourir sous le ciel qui les avait vus naître, ou dans l'espoir d'y retrouver, comme à un rendez-vous, quelque membre épars de leur famille.

Au Cap Breton le sort des habitants fut moins malheureux qu'à la Nouvelle-Ecosse. Ils furent, il est vrai, deux fois expatriés, en 1745 et 1758 ; mais les Anglais alors usaient du droit de la victoire et au lieu de détruire leurs prisonniers en les séparant dans leurs familles et les dispersant ensuite à tous les vents, ils les débarquèrent, les habitants au moins (2) à la Rochelle, en France. Aux yeux des Anglais, Louisbourg et ses environs constituaient toute la partie habitée du Cap-Breton. Cette erreur valut aux quelques habitants disséminés le long des côtes, pêcheurs pour la plupart, de n'être pas molestés dans leurs humbles retraites. Ils sont de-

(1) Halliburton rapporte qu'il restait " 1760 près de Cornwallis, au sud de " Grand Pré, un petit débris de la population française. Ils n'avaient par man- " gé de pain depuis cinq ans et vivaient dans les bois.....Ils n'osaient pas " retourner cultiver la terre.

(2) A la suite de la prise de Louisbourg, en 1758, les "soldats au nombre de 5,637 furent transportés en Angleterre.—Haliburton, p 206.

venus, avec un certain nombre d'Acadiens, principalement ceux qui habitaient près de la ligne du territoire français en 1755, et qui purent se sauver par la Baie-Verte ou par Chédabouctou, la souche de la population acadienne que nous y trouvons aujourd'hui. Mais ni les uns ni les autres n'avaient jamais contracté d'alliance avec les sauvages qui étaient en très-petit nombre au Cap-Breton et qui, aujourd'hui encore, n'y figurent que pour un chiffre très-insignifiant ; et aucun de leurs descendants n'en a contracté depuis, à ce que je puis constater par les recherches que j'ai faites à ce sujet. Ceux des habitants qui échappèrent aux Anglais et qui étaient acadiens, venaient pour la presque totalité, des établissements nouveaux formés par des colons sortis de Beaubassin et des Mines ; (1) les autres étaient des Français apparemment originaires de la Bretagne, de la Normandie et de la Gascogne.

(1) M Rameau croit qu'il vint au Cap Breton vers 1764 un assez grand nombre d'Acadiens de l'Île St. Jean fuyant les Anglais. Je pense, au contraire, que ce nombre était très limité ; d'abord parce que je ne trouve parmi les habitants du Cap-Breton d'aujourd'hui, point ou peu des noms des premiers colons de l'Île St. Jean : ensuite, parce qu'en 1758, lors de la déportation des habitants de Louisbourg, le nombre de ceux qui restèrent dispersés sur les côtes s'élevait, d'après l'estime de M. Rameau lui-même, "à un millier d'âmes dont les deux tiers étaient originaires de l'Acadie," et Haliburton dit qu'en 1772, quatorze ans plus tard, la population française du Cap-Breton était de 800 personnes à peu près. S'il fut venu dans l'intervalle un nombre considérable d'émigrés, la population au lieu de décroître eut augmenté, en dépit de la déperdition causée par le retour en France de quelques habitants primitifs.

Dans l'un et l'autre cas, l'intégrité du sang, dans les veines des Acadiens qui résident aujourd'hui au Cap-Breton, est sauvegardée et prouvée, puisque les premiers colons de l'Île St. Jean venaient de Normandie, de Saintonge, de Gascogne, de Bearn, de Bretagne, etc., et les autres de la Nouvelle-Ecosse.

(A continuer.)

CHRONIQUE DU MOIS.

Les débats sur les fameuses lois constitutionnelles se sont ouverts à l'assemblée de Versailles le 21 Janvier. La discussion a duré presque sans interruption depuis cette date, et elle sera terminée dans quelques jours. Le projet de loi de la Commission des Trente est sorti des débats complètement défiguré par les nombreux amendements que lui a fait subir l'Assemblée. Il n'a plus rien de son aspect primitif, ses clauses les plus importantes ont été rejetées. Bien que le vote final sur l'ensemble du projet n'ait pas encore été donné, la décision de l'Assemblée n'est plus un mystère et le sort des lois constitutionnelles est définitivement scellé.

On sait que le Maréchal MacMahon et son gouvernement avaient pris ces lois sous leur protection. Le Maréchal avait introduit le programme de l'organisation du septennat personnel dans son message, à l'ouverture de la session, et il avait déclaré qu'il emploierait toute son influence pour le faire adopter. Le gouvernement de son côté avait fait de l'adoption des lois constitutionnelles une question ministérielle, menaçant de résigner si l'Assemblée refusait son concours aux projets du Maréchal. L'Assemblée n'a tenu aucun compte de ces prières et de ces menaces. Elle n'a eu aucun égard pour les recommandations de MacMahon, et elle a impitoyablement détruit pièce à pièce tout l'échafaudage si péniblement dressé.

Ce résultat était prévu dès l'ouverture de la session, et le sort des lois constitutionnelles aurait été décidé dès les premiers jours sans les retards du Comité des Trente et l'ajournement de Noël, qui ont prolongé l'existence du projet de loi et du ministère. Aujourd'hui, c'en est fait du septennat personnel et des espérances des monarchistes. La discussion du projet des Trente, introduit au nom de la Commission et du gouvernement par M. de Ventavon, a marqué le " commencement de la fin " de cette longue crise où l'espoir d'une

restauration monarchique par l'assemblée actuelle sombre définitivement.

Le gouvernement n'a pas attendu ce moment pour résigner. Il a donné sa démission dès le 15 janvier, sur une question de privilège. Il a ainsi prévenu le coup que devait lui porter le premier vote sur les clauses du bill Ventavon. Prévoyant une défaite assurée et le rejet de tout le programme ministériel par l'Assemblée, il a mieux aimé se retirer de lui-même avant que l'orage éclatât sur sa tête.

La France se trouve dans la situation la plus singulière depuis cette retraite. Elle est de fait sans gouvernement, et l'Assemblée est abandonnée à elle-même, sans contrôle aucun. Après la démission des ministres, le maréchal s'est adressé successivement à plusieurs membres des différentes sections de l'Assemblée, pour former un nouveau cabinet. Mais tous ont refusé d'entreprendre la tâche avant que la question des lois constitutionnelles eût été réglée définitivement, aucun gouvernement ne pouvant affronter la Chambre avec un tel programme, dont la ruine était assurée d'avance. En désespoir de cause, MacMahon a dû s'adresser de nouveau aux ministres sortant de charge, qui ont consenti à conserver leurs portefeuilles jusqu'après la discussion du projet Ventavon, sans toutefois prétendre à aucun contrôle sur l'Assemblée ni accepter la responsabilité de la législation qui allait se faire. C'est dans cette position curieuse que M. de Ciskey et ses collègues ont assisté à la destruction graduelle de leur projet de loi, que l'Assemblée, laissée à elle-même, a détruit de fond en comble. Le vote final une fois donné, il restera au Maréchal à se remettre de nouveau en quête d'un ministère, si toutefois il consent à rester au pouvoir après l'échec humiliant qu'il vient de recevoir de l'Assemblée et après la ruine de toutes les espérances du parti conservateur. On saura à quoi s'en tenir sur ce point dans quelques jours.

Le Maréchal consentira-t-il à affronter l'avenir dans ces conditions? On pourrait le présumer d'après le ton de son message de Décembre, où il déclare que, quoiqu'il arrive, il restera à son poste jusqu'au bout. Mais c'est une promesse plus facile à faire qu'à tenir, et la position pourrait bien avant peu devenir absolument intenable pour le Maréchal Président.

L'adoption du bill Ventavon, qui contenait l'ensemble des lois constitutionnelles, aurait assuré la position du parti conservateur et laissé la porte ouverte à une restauration monarchique. Les deux principales clauses de ce projet décrétaient l'établissement d'un Sénat nommé en partie par le Président, et donnaient à celui-ci le pouvoir discrétionnaire de dissoudre la Chambre d'Assem-

blée. Il statuait en outre qu'à l'expiration du septennat, en 1880, les deux chambres, convoquées en Congrès, décideraient sur la condition future de la France. C'était, comme on le voit, l'organisation régulière du provisoire et l'ajournement à époque fixe des espérances monarchiques. Le Sénat, nommé par le Président, assurait le contrôle des conservateurs dans le nouveau Congrès, et mettait leurs espérances à l'abri des revirements populaires et des coups d'une majorité républicaine dans l'Assemblée. En cas de dissolution de la Chambre Basse (pouvoir que le Président pouvait exercer à sa guise) celui-ci pouvait gouverner pendant six mois avec le Sénat seul, avant d'ordonner de nouvelles élections.

C'est à cet échafaudage que l'Assemblée a donné le coup de grâce. Elle a d'abord décidé que le septennat serait impersonnel, et elle a repoussé la clause pourvoyant à l'adoption d'un régime définitif à l'expiration des pouvoirs de MacMahon, en statuant, à la majorité d'une voix, que le *Président de la République* serait élu tous les sept ans, et qu'un successeur de MacMahon serait choisi pour une nouvelle période septennale en 1880.

L'article 4e, qui donnait au Président le pouvoir discrétionnaire de dissoudre l'Assemblée populaire, fut ensuite rejeté par une majorité écrasante, 249 contre 449. Enfin, la cause la plus importante; celle du Sénat, a également été repoussé par un vote de 322 contre 310, et un nouvel article pourvoyant à ce que le Sénat soit élu par le suffrage universel comme l'Assemblée, au lieu d'être nommé par le Président, a été substitué à la clause du Comité des Trente et du gouvernement. C'était le coup décisif. A la séance suivante, M. de Cisse y est monté à la tribune, pour déclarer au nom du Président que le gouvernement ne pouvait accepter le vote de la veille, qu'il considérait comme contraire aux intérêts conservateurs qu'il a pour mission de protéger. Comme le ministère a déjà renoncé à tout contrôle sur la Chambre, cette déclaration était au fond celle du Président seul, qui représente tout le pouvoir exécutif depuis la démission des ministres. Ce dernier effort n'a eu aucun effet sur l'Assemblée, qui n'est pas encore revenue sur sa décision et qui n'a tenu aucun compte de la déclaration du Maréchal. C'est dans une circonstance semblable que M. Thiers a résigné.

Telle est l'impasse où le Maréchal se trouve acculé. Ce qui met le comble à la confusion, c'est que l'Assemblée, après avoir ainsi confessé son impuissance et repoussé le septennat, ne veut pas se dissoudre. Aussitôt après le vote sur la constitution du Sénat, il y a quelques jours, une proposition de dissolution, faite par un membre de la gauche, a été rejetée par une majorité de plus de 200.

* *

Le roi Alphonse est entré dans sa capitale et a pris possession de son trône improvisé. Il a été reçu avec un enthousiasme apparent par le peuple espagnol, toujours avide de spectacles et de démonstrations. Il a été l'objet d'ovations continuelles dans les villes qu'il a traversées pour se rendre à Madrid. Le coup d'état, dont Serrano est aujourd'hui l'auteur reconnu, est ainsi accepté par toute l'Espagne, à part les provinces qui sont en la possession des carlistes.

Don Carlos ne s'est pas laissé abattre par cette nouvelle intrigue, montée par les républicains aux abois. Malgré les prévisions contraires, la proclamation d'Alphonse n'a pas eu d'effet défavorable sur l'entreprise des légitimistes. L'armée républicaine, devenue armée royaliste, a, au contraire, essuyé de rudes défaites, et le jeune Alphonse, qui avait voulu, dans l'enthousiasme du premier moment, se mettre lui-même à la tête de ses troupes, a dû revenir à la hâte dans sa capitale. Cet échec fait mal augurer et est de nature à refroidir le zèle du peuple espagnol, si mobile et si inconstant. Ce n'est pas la main d'un enfant qu'il faudrait, dans le moment actuel, pour affermir la nouvelle monarchie et résister aux carlistes qui deviennent chaque jour plus forts et plus redoutables.

Don Carlos, avec une mâle bravoure, s'est contenté de dire, dans une proclamation, qu'il n'avait aucune protestation nouvelle à faire à l'occasion de cette nouvelle mise en scène, et que, dans tous les cas, ses canons protesteraient pour lui. Il a tenu parole, et don Alphonse a pu voir que ce genre de protestation en valait bien un autre.

* *

Le parlement anglais s'est réuni le 5 courant. Le discours du trône ne contient rien de remarquable. La reine fait allusion à l'avènement du roi Alphonse, que le gouvernement a reconnu officiellement, au commerce des esclaves en Afrique, à la famine de l'Inde et aux affaires d'Irlande. Elle constate que les finances de l'Etat et le commerce sont dans un état prospère.

Tout fait prévoir que cette session sera calme et paisible. Le parti libéral, désorganisé à la suite des dernières élections, est pour le moment condamné à l'impuissance, et le nouveau gouvernement peut compter sur plusieurs années d'un règne paisible.

Une autre cause d'affaiblissement pour les libéraux est la retraite de Gladstone, qui a donné subitement sa démission comme chef

de l'opposition quelques semaines avant l'ouverture de la session. La question de son remplacement a été l'occasion de nouvelles divisions dans le parti. Le marquis de Hartington, sur lequel se sont finalement réunis les suffrages de la majorité, se trouve à la tête d'un parti divisé en trois ou quatre fractions, et voit son autorité repoussée par les *Home Rulers* et les radicaux. Le chef de ces derniers, M. Bright, arbore le programme de l'abolition de l'Eglise d'Etat, que le marquis de Hartington, libéral modéré, ne veut pas accepter. M. Disraëli ne manquera pas de faire son profit de ces divisions heureuses pour lui. Il trouvera sa force dans la désunion de ses adversaires. *Divide ut imperas*. C'est une maxime toujours vraie.

* * *

C'est le 6 mars prochain que le terme du présent Congrès des Etats-Unis expire, et que les pouvoirs du nouveau Congrès, issu des élections d'automne, commencent. Cet événement va marquer un changement important dans la république américaine. Le parti républicain, qui gouverne depuis la guerre de sécession, va perdre le contrôle de la Chambre des Représentants, qui passe aux démocrates. Il conserve, cependant, le Sénat, où il sera en majorité jusqu'en 1877. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre pour les Etats-Unis. Après dix ans d'esclavage, et d'humiliations, les blancs du Sud et le parti auquel ils appartiennent vont remonter au pouvoir à leur tour.

Le Président et sa clique profitent des derniers moments qui leur restent pour commettre de nouvelles injustices, et se rendre de plus en plus odieux. Le Général Grant est intervenu encore une fois dans les affaires des législatures locales, à l'occasion de l'élection du gouverneur de l'Arkansas, où il a renouvelé la scène de l'élection de Kellogg à la Nouvelle-Orléans, en prenant parti pour le candidat battu et en le faisant proclamer élu au moyen de l'autorité fédérale. L'affaire a été soumise au Congrès par un message. La gloire de celui-ci serait complète, s'il sanctionnait cette nouvelle escapade de Grant, avant de remettre son mandat. Ce serait une digne fin.

Les affaires de la Louisiane ont pris une tournure plus pacifique. Il est question d'un compromis entre Kellogg et les conservateurs, par lequel ceux-ci renonceraient à contester les titres du gouverneur à sa charge, et Kellogg reconnaîtrait en échange la validité de l'élection des membres démocrates chassés de la législature. Le résultat de cette entente serait de livrer aux conserva-

teurs le contrôle de la législature, en laissant à Kellogg celui de l'administration. Reste à savoir s'il serait possible de conserver l'entente entre les deux pouvoirs.

La deuxième session du troisième parlement fédéral s'est ouverte à Ottawa le 5 février. La principale mesure annoncée par le discours du trône est celle relative à l'établissement d'une Cour suprême. On sait que ce projet existe depuis longtemps. L'acte de Confédération recommande la création d'une Cour de cette espèce aussitôt que possible. L'ancien gouvernement s'était occupé de la question, qui a été reprise par le ministère actuel. La Cour Suprême se composera de cinq juges. Elle aura juridiction en matière civile pour les sommes dépassant \$1000, et sera la Cour constitutionnelle de la Confédération. Elle décidera des questions constitutionnelles, des différends entre les provinces et la Puissance, etc.

Dans les premiers jours de la session, le gouvernement a soumis à la Chambre les documents relatifs à la commutation de la sentence de Lépine. Ces documents consistent dans les lettres et dépêches échangées entre le Gouverneur Général et le gouvernement impérial, à l'occasion de cette affaire. Lord Dufferin est autorisé à agir en cette affaire sans consulter ses ministres. C'est en vertu de cette autorisation que la peine de Lépine a été commuée par le Gouverneur, sans le participation du gouvernement. Il s'est élevé à ce sujet une grave question constitutionnelle. D'après la constitution, le Gouverneur est tenu, dans les cas d'exercice de la prérogative royale du pardon aux condamnés, de consulter ses ministres comme en toute autre circonstance. Seulement, il n'est pas obligé, après les avoir consultés, de suivre leur avis. Lord Dufferin aurait donc outrepassé ses pouvoirs en agissant comme il a agi.

Presque aussitôt après la production de ces documents, le gouvernement a fait connaître sa politique sur la question de Manitoba. S'appuyant sur les suggestions du Secrétaire des Colonies, contenues dans les dépêches adressées à Lord Dufferin, le ministère a soumis à la Chambre une série de Résolutions demandant à Sa Majesté l'amnistie complète pour toutes les personnes impliquées dans les troubles du Nord-Ouest, à l'exception de Riel et Lépine, pour lesquels on suggère une condamnation à cinq ans d'exil. Ces Résolutions ont été emportées par une majorité de 76 voix.

Les conservateurs du Bas-Canada ont proposé en amendement

à la motion du ministère, que Riel et Lépine fussent compris dans l'amnistie. Cet amendement n'a reçu que 23 voix.

La question de l'Amnistie est tranchée par ce vote. La motion du ministère, étant conforme aux vues du gouvernement impérial, sera selon toute probabilité sanctionnée par Sa Majesté. C'est sans contredit l'événement le plus important de la session.

Le discours du trône fait allusion à la condition prospère du Canada, sous le rapport commercial. Les ressources du pays se développent rapidement et notre situation financière est satisfaisante. C'est un fait remarquable que notre commerce n'ait pas été troublé par la crise financière des Etats-Unis, dont les effets désastreux se font encore sentir avec force chez nos voisins après quinze mois de durée.

La Convention Postale conclue entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis il y a quelques mois, est entrée en force le 1^{er} de février. En vertu de cette convention, les deux pays jouissent d'une véritable union postale. Les lettres et les journaux peuvent être expédiés d'un pays à l'autre, sans aucune surtaxe. Ce système facilitera considérablement les relations entre les deux pays.

La session de la législature locale de Québec n'est pas encore terminée. On s'attend cependant à une prorogation prochaine. La Chambre a voté différents projets de loi soumis par le gouvernement. La loi électorale, telle que préparée par le ministère, a été adoptée. Elle établit le scrutin secret pour les élections locales, abolit la nomination publique, etc. Cette loi est modelée sur la loi fédérale. Elle entrera en force aux prochaines élections.

Le gouvernement a aussi soumis une série de Résolutions importantes concernant le Repatrimement des Canadiens émigrés et la colonisation. De grands avantages sont offerts aux colons par ces Résolutions.

L'enquête sur l'affaire des Tanneries s'est terminée le 19 courant. Le Comité parlementaire a soumis son rapport à la Chambre aussitôt. Plus de 140 témoins ont été entendus depuis le commencement de l'enquête. Le Comité conclut à la culpabilité des anciens ministres. Il trouve l'échange de terrains qui a eu lieu désavantageux pour la Province, entaché de fraude, et il suggère une poursuite devant les tribunaux pour faire rentrer le gouvernement en possession de la propriété des Tanneries. La Chambre a adopté ce Rapport sur division.

Cette enquête a été marquée par un incident important. Trois des témoins appelés devant le Comité ayant refusé de répondre à quelques questions qui leur étaient posées, en donnant pour raison

de leur refus que ces questions n'avaient aucun rapport avec l'affaire des Tanneries et touchaient au contraire à des affaires d'une nature privée, le Comité en référa à la Chambre, qui ordonna d'amener les témoins récalcitrants à sa barre et lança contre eux des mandats d'arrestation. Les témoins en appelèrent aux tribunaux pour demander leur protection et obtenir des brefs d'*Habeas Corpus*. La Cour d'Appel accorda ces brefs à deux de ces témoins, MM. Cotté et Duvernay, et les refusa au troisième, M. Dansereau, qui se rendit en conséquence à l'ordre de la Chambre. Le Comité ne poussa pas plus loin ses perquisitions, et termina l'enquête sans avoir entendu les deux autres témoins.

Cette affaire a donné lieu à une discussion dans les journaux sur une grave question constitutionnelle, celle des pouvoirs des législatures locales. La Cour d'Appel a reconnu à ces législatures des pouvoirs aussi étendus dans leur sphère que ceux de la Chambre des Communes d'Angleterre.

On croit que la dissolution de la Chambre d'Assemblée et de nouvelles élections suivront de près la clôture de la session.

La question des Ecoles Communes s'est compliquée d'une manière extrêmement grave au Nouveau-Brunswick, au commencement de ce mois, à la suite d'une bagarre qui a eu lieu au village de Caraquette entre les Canadiens-français catholiques de cette localité et les partisans du système d'éducation athée. Il y eut une rixe entre un groupe de canadiens et un corps de constables mandés par les Commissaires d'Ecoles, alors en session. Un canadien du nom de Mailloux et un constable perdirent la vie. Les compagnons de Mailloux, au nombre de quinze, ont été arrêtés et emprisonnés sous accusation de meurtre à la suite de cette échaffourée. Ils subiront leur procès prochainement. Il appert par des témoignages dignes de foi que la provocation est venue des constables et que les canadiens étaient dans le cas de légitime défense. Cette malheureuse affaire pourrait avoir les conséquences les plus sérieuses.

La question des Ecoles va être de nouveau soumise au parlement fédéral dans quelques jours, sous forme d'une motion demandant un amendement à l'acte de Confédération et à la clause relative à l'Éducation. Un appel à l'Angleterre est le seul moyen qui reste de régler cette question, le terme fixé pour la révocation de la loi des Ecoles par le gouvernement fédéral étant expiré au mois de septembre dernier.

A. GÉLINAS.

Montréal, 21 Février 1875.